

S'établir au Canada? Entraves politiques et juridiques

Une initiative conjointe des Fondations communautaires du Canada
et de la Commission du droit du Canada

Par Sarah V. Wayland, Ph. D.

Les opinions exprimées dans ce document sont celles de l'auteure et elles ne reflètent pas nécessairement les opinions des Fondations communautaires du Canada ou de la Commission du droit du Canada.

S'établir au Canada? Entraves politiques et juridiques – Copyright 2006



LAW COMMISSION OF CANADA
COMMISSION DU DROIT DU CANADA



Community
Foundations
of Canada
Fondations
communautaires
du Canada

La Walter and Duncan Gordon Foundation et la Commission du droit du Canada ont financé ce projet, avec le soutien de la Ford Foundation et de la Atkinson Charitable Foundation.

Copyright 2006 – S'établir au Canada? Entraves politiques et juridiques
Fondations communautaires du Canada (FCC) et Commission du droit du Canada (CDC)

UTILISATION ET ADAPTATION DU PRÉSENT RAPPORT

Cette publication est accessible gratuitement en français et en anglais sur les sites Web de la FCC (www.cfc-fcc.ca) et de la CDC (www.cdc.gc.ca).

Les références au présent document ou simples extraits sont autorisés avec mention des FCC et de la CDC, titre intégral et date de publication. La version imprimée du rapport peut-être commandée en visitant www.cfc-fcc.ca/bookstore/buy_f.cfm ou en téléphonant au +1-613-236-2664, poste 312.



Avant-propos

Juillet 2006

Les Fondations communautaires du Canada et la Commission du droit du Canada sont très heureuses de présenter le rapport de recherche de Sarah Wayland, intitulé *S'établir au Canada? Entraves politiques et juridiques*.

Dans le Canada contemporain, peu de questions sont aussi pressantes que l'immigration. Les nouveaux arrivants représentent plus de la moitié de la croissance de notre population et environ les trois quarts de la croissance de notre marché du travail. Pourtant, ces personnes font aujourd'hui face à de sérieuses entraves, et vivent plus de difficultés que leurs prédécesseurs.

Ni les Fondations communautaires du Canada, ni la Commission du droit du Canada ne sont expertes sur les questions d'établissement des immigrants. Ces deux organisations ont toutefois des missions complémentaires et croient que tous les secteurs d'activité canadiens – l'appareil gouvernemental, le milieu des affaires ainsi que les secteurs non gouvernemental et communautaire – doivent réfléchir ensemble pour trouver un moyen d'aider les immigrants non seulement à s'établir, mais à s'épanouir. Les Fondations communautaires du Canada et la Commission du droit du Canada ont uni leurs efforts pour financer la présente étude afin de comprendre clairement les principaux défis auxquels font face les néo-Canadiens et les néo-Canadiennes.

Depuis quelques années, on a beaucoup écrit sur les défis de l'immigration au Canada. Le présent rapport et la revue documentaire qui l'accompagne s'inspirent grandement des études existantes. La contribution particulière du présent document est qu'il met l'accent sur les entraves politiques et juridiques qui nuisent à l'établissement réussi des immigrants et des réfugiés, et sur les façons d'y faire face.

Si les entraves sont nombreuses, les dernières années ont vu bien des progrès dans les politiques et programmes gouvernementaux. Il y a aussi eu beaucoup d'efforts dans le milieu des affaires et dans les organisations communautaires. Nous les saluons. Bon nombre figurent dans le présent rapport dans l'espoir qu'ils serviront d'exemples et encourageront les nouvelles idées et l'innovation dans les programmes.

Les Fondations communautaires du Canada et la Commission du droit du Canada espèrent que le présent rapport contribuera à démontrer qu'il est nécessaire de moderniser les politiques et lois touchant l'immigration. De même, nous espérons qu'il aidera les Fondations communautaires et nos partenaires philanthropes à déterminer où leurs ressources seront les mieux investies. Un merci tout spécial à Sarah Wayland pour son travail extraordinaire, au comité consultatif national du projet, ainsi qu'à Betsy Martin, des Fondations communautaires du Canada, et à Frederica Wilson, de la Commission du droit du Canada, qui ont orienté la direction de nos organisations respectives tout au long de ce projet.

*La présidente et chef de la direction
des Fondations communautaires du Canada*
Monica Patten

*Le président
de la Commission du droit du Canada*
Yves Le Bouthillier

Remerciements

Ce projet a beaucoup profité de la contribution de personnes compétentes. J'aimerais tout d'abord remercier les membres du comité consultatif national du Projet de recherche Entraves juridiques à l'établissement. Malgré leur horaire chargé, ces personnes m'ont beaucoup aidée en se rendant disponibles pour répondre à mes questions, réagir et commenter l'ébauche de rapport. Je remercie Sherman Chan, de MOSAIC (Vancouver); Rick Goldman, de la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (Montréal); Deepthi Jayatilaka, de la Vancouver Foundation; Martha Nixon, consultante, auparavant employée de Citoyenneté et Immigration Canada; Ted Richmond, de la Laidlaw Foundation (Toronto); Geri Sadoway, des Parkdale Community Legal Services (Toronto); et Vincenza Travale, de la Hamilton Community Foundation et des Fondations communautaires du Canada.

Je tiens à remercier particulièrement Betsy Martin, des Fondations communautaires du Canada, et Frederica Wilson, de la Commission du droit du Canada, pour leur appui et leurs conseils tout au long du projet. Elles ont été les premières personnes à me donner un son de cloche sur mes idées, les premières à qui je m'adressais en cas de problèmes et une source intarissable d'encouragement.

À Hamilton, j'aimerais remercier mon comité consultatif local, qui m'a aidée pour les entrevues et pour établir des contacts dans la communauté : Morteza Jafarpour, de la Settlement and Integration Services Organization; Judy MacNeil, de Dundurn Community Legal Services; Betty Muggah, de la Hamilton Community Foundation; Ines Rios, du St. Joseph Immigrant Women's Centre; Jay Sengupta, des Hamilton Mountain Legal and Community Services; et Judy Travis, de la Commission consultative sur la formation à Hamilton. Je remercie aussi Chantal Byimana et Sana Kahero qui, avec l'aide de Cat Cayuga du St. Joseph Immigrant Women's Centre, ont conçu et animé les groupes de discussion. Leur enthousiasme et leur dévouement professionnels étaient à la fois une inspiration et un plaisir.

Les personnes suivantes ont réagi aux premières ébauches du rapport ou à des chapitres particuliers de la revue documentaire : Sharryn Aiken, de l'université Queen's; Barbara Burnaby, de l'université Memorial de Terre-Neuve; Howard Duncan, de Metropolis Canada; Harish Jain, de l'université McMaster; Patrick MacKenzie, de Citoyenneté et Immigration Canada; Robert Murdie, de l'université York; Laura Simich, du Centre for Addiction and Mental Health; et Judy Travis, de la Commission consultative sur la formation à Hamilton.

Ce projet n'aurait pas été possible sans le financement de la Walter and Duncan Gordon Foundation et le soutien de la Ford Foundation et de la Atkinson Charitable Foundation.

Beaucoup d'autres personnes, partout au pays, ont fourni de précieux renseignements dans le cadre de ce projet. Merci à tous ceux et celles qui ont pris le temps de m'aider à étudier le sujet parfois complexe de l'établissement des nouveaux arrivants.

Je me suis efforcée d'assurer l'exactitude de toute déclaration contenue dans le présent rapport. Toute erreur est la mienne.

Sarah Wayland

Sommaire

L'immigration est un élément clé du développement du tissu économique, social et politique du Canada. Aujourd'hui, le pays s'appuie de plus en plus sur l'immigration pour assurer la croissance de sa population et de son marché du travail. Il est donc impératif de veiller à ce que les personnes qui arrivent au Canada, les « nouveaux arrivants », puissent utiliser les compétences et les ressources qu'ils apportent avec eux – pour en tirer un avantage économique, pour des raisons humanitaires et pour continuer à enrichir la culture et la société canadienne. Il faut faire le point sur les difficultés qui se posent aux personnes qui tentent de s'établir au Canada. Il faut aborder la question d'un point de vue de problème canadien et non de « problème d'immigrant », et il faut y remédier dans la mesure du possible.

Objectifs et méthodes de recherche

La présente étude avait pour but de mieux comprendre ces problématiques et leurs solutions éventuelles. Plus spécifiquement, elle cerne les entraves politiques et juridiques à l'établissement des personnes qui arrivent au Canada, qu'il s'agisse d'immigrants, de réfugiés, de demandeurs d'asile ou autres. La notion d'*établissement* renvoie à un processus ou à un continuum d'activités auxquelles doit se soumettre toute personne arrivant dans un nouveau pays pour y immigrer ou y trouver refuge. On peut le diviser en trois phases : immédiate, intermédiaire et à long terme. Les *entraves politiques et juridiques* sont les dispositions des lois, politiques et pratiques, ou les limites qu'elles imposent, qui nuisent à l'établissement des nouveaux arrivants. Elles peuvent constituer des obstacles en raison de leur orientation générale, d'éléments spécifiques, ou simplement parce qu'elles ne considèrent pas adéquatement un facteur d'établissement.

Le présent rapport résume les conclusions d'ensemble et présente des recommandations spécifiques pour modifier les politiques et programmes dans des domaines clés qui ont une incidence sur l'établissement des nouveaux arrivants. Il propose en outre des « pistes d'action », c'est-à-dire des initiatives et des programmes qui fonctionnent et permettent de remédier à la situation.

Pour cerner les entraves à l'établissement et dévoiler des pistes de solution, nous avons utilisé une approche à trois facettes. Tout d'abord, nous avons tenu des groupes de discussion réunissant des nouveaux arrivants à Hamilton, en Ontario. Deuxièmement, nous avons effectué plus d'une quarantaine d'entrevues individuelles, en personne ou par téléphone, avec du personnel de première ligne et des intervenants clés du processus d'établissement. Troisièmement, nous avons effectué une vaste revue documentaire; elle accompagne le présent rapport. Cette revue touche les politiques actuelles aux paliers fédéral et provincial, les sources universitaires et juridiques ainsi que divers rapports de recherche dans six domaines clés de politique : immigration et réfugiés, établissement, emploi, formation linguistique, santé et logement.

Conclusions de l'étude, par source

Pour les personnes ayant participé aux *groupes de discussion*, la principale entrave à l'établissement est la difficulté à trouver un emploi, en particulier dans leur domaine d'expertise. Les personnes ayant dû se séparer de leur famille dans le processus d'immigration ont, quant à elles, souligné les tribulations liées à cette séparation et se sont plaintes de la lenteur du processus administratif d'immigration. Bon nombre de ces personnes vivent de très maigres revenus, certaines affirmant que leur situation est pire au Canada qu'elle l'était dans leur pays.



D'autres ont déclaré ne pas savoir où s'adresser pour obtenir de l'aide, ni comment exprimer leurs points de vue à la classe politique et aux décideurs.

Les *entrevues* avec du personnel de première ligne ont permis de dévoiler un certain nombre d'entraves communes à leurs clientèles et de frustrations liées à leur travail. Ces personnes ont parlé d'un manque d'appariement entre les programmes offerts et les besoins. Elles ont aussi noté un manque de ressources et de préparation pour aider les nouveaux arrivants ayant de grands besoins. Ce personnel déplore les contraintes de prestation de services découlant d'un financement minimal ou d'un manque de financement pour des services d'interprétation. Elles soulignent la longueur excessive des processus de détermination du statut de réfugié et de parrainage de la famille; l'isolement dont souffrent les nouveaux arrivants, ce qui peut mener à des problèmes de dépression et de santé physique; et le manque de connaissance des droits citoyens et d'engagement des nouveaux arrivants.

Les *entrevues* avec des intervenants clés ayant au moins un intermédiaire entre eux-mêmes et le personnel de première ligne a élargi et complété la perspective. Parmi les éléments communs ressortant de ces entrevues, mentionnons les difficultés liées à la juridiction et aux incohérences politiques qui créent accidentellement des barrières systémiques dans le processus d'établissement. Ces personnes estiment également que la définition de la politique d'établissement est trop étroite, ne laissant aucune place à l'élaboration d'initiatives locales. Même si les entraves à l'établissement sont souvent les mêmes partout au Canada, ces intervenants clés croient que les solutions peuvent varier selon les forces, les faiblesses et les objectifs d'une localité.

La *revue documentaire* a permis de relever plusieurs entraves politiques et juridiques dans six domaines. Parmi les entraves touchant la détermination du statut d'immigrant ou de réfugié, mentionnons la durée de traitement des dossiers qui empêche la réunification de la famille et maintient certaines personnes réfugiées ou protégées au sens de la Convention dans une « zone grise » juridique en attente de leur statut de résident permanent. Quant à l'accès aux services d'établissement financés par le gouvernement fédéral, dans la plupart des provinces, ils ne sont accessibles qu'aux résidents permanents et réfugiés au sens de la Convention. Conséquemment, certaines personnes peuvent résider au Canada pendant des années avant de pouvoir accéder à ces services. Quant à l'emploi, les professionnels formés à l'étranger cherchant à obtenir un droit de pratique des organes de réglementation font face à de nombreux obstacles politiques et juridiques, notamment le coût du processus d'obtention d'un permis; l'absence de mécanismes d'appel indépendants pour les personnes dont la demande est rejetée; et le manque de possibilités d'internat, de stage et d'autres pratiques semblables qui permettraient d'obtenir l'expérience de travail canadienne exigée par certaines professions avant d'accorder un permis. Quant à la formation linguistique destinée aux adultes et aux enfants, il existe de graves disparités de financement et de programmation entre les provinces et les conseils scolaires. Les barrières linguistiques, elles, menacent la prestation de soins de santé.

Synthèse et analyse des conclusions

L'information recueillie à l'aide des groupes de discussion, des entrevues et de la revue documentaire se résume en sept grandes conclusions soutenues par une analyse.



Conclusion 1 : Les politiques canadiennes ne reconnaissent pas que le processus d'établissement comporte de multiples étapes et englobe un éventail de domaines de politiques.

Conclusion 2 : Les programmes d'établissement se trouvent contraints par un financement insuffisant et des restrictions gouvernementales sur la conception et la prestation des services d'établissement par des organisations non gouvernementales.

Conclusion 3 : La séparation familiale prolongée est une conséquence coûteuse des politiques d'immigration.

Conclusion 4 : L'emploi est le plus criant besoin des personnes tentant de s'établir au Canada, notamment parce qu'il contribue à réduire les autres entraves à l'établissement.

Conclusion 5 : Les barrières de communication limitent l'accès aux services et, pour un grand nombre, ne trouvent pas remède dans la formation linguistique offerte.

Conclusion 6 : L'expérience d'établissement d'un grand nombre de nouveaux arrivants se caractérise par l'isolement, la vulnérabilité et le manque d'engagement citoyen.

Conclusion 7 : Les entraves politiques et juridiques à l'établissement sont interconnectées et créent une discrimination systémique à l'encontre des nouveaux arrivants.

Recommandations de changements politiques et législatifs

À la lumière des entraves dévoilées dans le cadre de la présente étude, nous recommandons les changements politiques et législatifs suivants, en priorité :

1. Réduire les obstacles qui nuisent à la collaboration interministérielle et intergouvernementale, ainsi qu'entre les secteurs public et privé.
2. Renforcer la catégorie de regroupement familial en accélérant le traitement des demandes de parrainage de la famille et d'immigration.
3. Réduire le nombre de personnes vivant dans une « zone grise » juridique en rendant l'obtention du statut de résident permanent automatique dès la reconnaissance du statut de personne réfugiée ou protégée au sens de la Convention. Donner aux autorités de l'immigration la capacité de révoquer ce statut en cas de doute authentique sur l'identité, la sécurité, la criminalité ou autres préoccupations.
4. Assurer un financement stable s'échelonnant sur plusieurs années aux organismes d'aide aux immigrants, et leur accorder plus de souplesse dans leurs programmes.
5. Veiller à ce que les intervenants clés assurent et financent des services d'interprétation professionnels aux fournisseurs de services de santé et de services juridiques, aux écoles, aux services sociaux et aux autres domaines dans lesquels les nouveaux arrivants ont des besoins.
6. Fonder l'admission aux professions réglementées sur des critères justes et spécifiques et non sur les conditions du marché du travail.
7. Renforcer la capacité du personnel enseignant de répondre aux besoins linguistiques et autres des enfants et jeunes immigrants.



Recommandations visant les acteurs non gouvernementaux

Les acteurs non gouvernementaux peuvent suppléer aux politiques d'établissement existantes par le biais de leurs propres programmes et pratiques. L'annexe A du présent rapport répertorie des « pistes d'action » réduisant les entraves cernées dans la présente étude. Plus spécifiquement, nous recommandons d'instaurer des programmes et du financement dans les domaines suivants :

1. intégration au marché du travail : p. ex. soutien d'une table ronde nationale sur l'accès aux professions et aux métiers; programmes de mentorat; programmes de prêts aux immigrants pour couvrir les dépenses de transition; et conseils régionaux d'emploi;
2. développement du leadership et des compétences : p. ex. programmes d'amitié, clubs de conduite, formation en facilitation et formation en leadership entre pairs;
3. ressources juridiques : p. ex. services juridiques, ressources en ligne et matériel imprimé, tous offerts en plusieurs langues;
4. développement communautaire : p. ex. programmes de quartier et clubs d'études et de sports; et
5. enfants et jeunes : p. ex. programmes de mentorat et de tutorat, programmes sur le rôle parental, programmes de bourses, programmes de sensibilisation dans les écoles, matériel d'orientation destiné aux élèves nouveaux arrivants et à leurs parents; et cercles de soutien des pairs pour les jeunes immigrants et réfugiés.

Pour chaque catégorie, le tableau de l'annexe A décrit des programmes locaux et régionaux pouvant être reproduits ailleurs au Canada et fournit les points de contact. Bon nombre des programmes répertoriés touchent plusieurs de ces cinq secteurs en parallèle.

Conclusion

Il est très difficile de changer les contraintes juridictionnelles qui compliquent l'élaboration de politiques entourant l'établissement au Canada. Néanmoins, des efforts sont nécessaires pour réduire les incohérences politiques. Par exemple, sur la question vitale de l'amélioration de l'accès au marché du travail pour les nouveaux arrivants et nouvelles arrivantes, plusieurs intervenants, dans diverses régions du pays, commencent à travailler ensemble pour trouver des solutions. D'autres programmes dignes de mention peuvent contribuer à éliminer les entraves à l'établissement, à une plus petite échelle, même une personne à la fois. Plus on s'engagera directement auprès des populations de nouveaux arrivants, plus le désir de travailler pour changer les lois et politiques ira croissant.



Table des matières

Avant-propos	ii
Remerciements	iii
Sommaire	iv
Table des matières	viii
Introduction : Les problèmes d'immigrants sont des problèmes canadiens	1
Définition du projet de recherche	2
Revue du processus et de la méthodologie de recherche	4
Conclusions de l'étude, par source	5
Synthèse et analyse des conclusions	16
Recommandations de changements politiques et législatifs	23
Recommandations visant les acteurs non gouvernementaux	26
Conclusion	29
Lectures suggérées	30
Annexe A : Recueil de pistes d'action	33
Annexe B : Liste des personnes interviewées	45
Annexe C : Quelques remarques tirées des groupes de discussion	47
Annexe D : Feuille de collecte de données des groupes de discussion	51

Une revue documentaire accompagne le présent rapport. Ce document fait un survol de la législation ayant une incidence sur l'établissement des nouveaux arrivants et des nouvelles arrivantes. Il passe aussi en revue des chapitres traitant de chacun des domaines clés de l'établissement : politique d'immigration et de détermination du statut de réfugié, politique d'établissement, formation linguistique, emploi, santé et logement. La revue documentaire peut être téléchargée à partir des sites Web des Fondations communautaires du Canada (www.cfc-fcc.ca) et de la Commission du droit du Canada (www.cdc.gc.ca).



Introduction : Les problèmes d'immigrants sont des problèmes canadiens

Le Canada a une longue tradition d'immigration. Issues de divers pays, les personnes venues s'installer ici ont forgé l'identité et la conscience canadiennes. Au fil des ans, des millions d'immigrants sont devenus une part intégrante du tissu social, économique et politique canadien. Aujourd'hui, environ 18 p. 100 de la population canadienne est née à l'étranger, ce qui place le Canada parmi les pays du monde ayant les populations étrangères les plus nombreuses en pourcentage. L'immigration compte maintenant pour plus de la moitié de la croissance de la population canadienne, et pour 70 p. 100 de la croissance nette de notre marché du travail. Les trois quarts des immigrants arrivés au Canada dans les années 1990 constituent des minorités visibles.

L'établissement des nouveaux arrivants n'a jamais été un processus simple ou routinier. Toutefois, depuis quelques années, la population générale s'est conscientisée face aux problèmes d'établissement, qui sont de plus en plus reconnus comme un problème canadien, un problème sociétal, plutôt qu'un « problème d'immigrants ». Dans son rapport intitulé *L'avantage de la diversité*, RBC Groupe Financier, l'une des plus grandes institutions financières du Canada, décrit la situation comme suit :

« Le bilan de l'intégration des immigrants au Canada se détériore. En moyenne, les immigrants arrivent dans ce pays avec un meilleur bagage scolaire et universitaire, en meilleure santé et en étant parvenus au même stade dans leurs carrières que les Canadiens de naissance, mais il a été prouvé qu'au cours des deux dernières décennies, ils ont moins bien réussi que les vagues d'immigrants antérieures. Les immigrants ont plus de difficulté à atteindre les niveaux de revenu canadiens que dans le passé, en partie parce que nous avons réduit les programmes d'insertion sociale et en partie parce que beaucoup ont du mal à faire reconnaître le niveau d'études, les compétences et l'expérience professionnelle qu'ils apportent dans leurs bagages. (RBC Groupe Financier, 2005, p. 2).

Jeffrey Simpson, du quotidien *The Globe and Mail*, qualifie cette réalité de pénalité de transition pour changer de pays (2004). D'autres l'ont décrite comme un problème de retard dans l'établissement (OCASI, 2005).

Conséquemment, bon nombre des immigrants les plus qualifiés ne passent que quelque temps au Canada avant de décider d'aller s'installer ailleurs (Aydemir et Robinson, 2006). Ceux qui ne peuvent se déplacer aussi facilement manoeuvrent autant que possible dans le cadre des lois et des politiques existantes et, plus généralement, dans l'environnement socio-économique canadien.

La citation ci-dessus cerne plusieurs des principaux défis auxquels les immigrants d'aujourd'hui font face. Le présent rapport dévoile ces entraves à l'établissement, et d'autres, et les examine. Il propose également des façons d'y remédier. Ce rapport intéressera les artisans de politiques, les organismes de financement, les fournisseurs de services et les membres de la population générale souhaitant mieux comprendre les questions ayant trait à l'établissement des nouveaux arrivants.

Nous pensons trop à « réparer l'immigrant ». Nous devrions plutôt réparer la société, en particulier dans les régions urbaines.

Ratna Omidvar, Maytree Foundation



Définition du projet de recherche

Objectifs

La présente étude examine les entraves politiques et juridiques qui nuisent à l'établissement des nouveaux arrivants au Canada, qu'ils soient immigrants, réfugiés, demandeurs d'asile ou autres. Les objectifs sont les suivants :

1. offrir une évaluation claire et solide des entraves politiques et juridiques nuisant à l'établissement des nouveaux arrivants au Canada;
2. cerner les initiatives et les programmes qui contribuent à y remédier; et
3. proposer des changements aux politiques et programmes de domaines clés ayant une incidence sur l'établissement des nouveaux arrivants, notamment la nécessité de moderniser la loi.

À cette fin, le présent rapport se structure en trois parties : la première résume les conclusions, classées par thèmes, et recommande des modifications spécifiques de politique et de programme dans des domaines clés ayant une incidence sur l'établissement des nouveaux arrivants; la deuxième est une revue documentaire très actuelle, répertoriant et analysant les entraves politiques et juridiques qui nuisent à l'établissement des immigrants au Canada; et la troisième est un recueil de « pistes d'action » (sélection de programmes) et de domaines où des pressions pourraient être exercées.

Qui sont les « nouveaux arrivants »?

Dans la présente étude, le terme « nouveaux arrivants » renvoie aux immigrants, aux personnes réfugiées au sens de la Convention, aux demandeurs d'asile et autres personnes nées à l'étranger mais vivant au Canada qui ont l'intention de résider ici à long terme. Le Canada fait une distinction entre les immigrants de la composante économique, qui comprennent les travailleurs qualifiés, les gens d'affaires et leurs familles et les immigrants de la catégorie « regroupement familial », soit les personnes dont l'immigration est parrainée par un membre de la famille admissible et vivant déjà au Canada. Les réfugiés au sens de la Convention sont choisis par un bureau canadien des visas à l'étranger et arrivent au Canada en tant que réfugiés ayant un statut de résident permanent. Les demandeurs d'asile font entendre leur demande de statut de réfugié à leur arrivée au Canada. Un peu moins de la moitié l'obtiennent, et les autres doivent quitter le pays. En outre, on estime que 50 000 à 200 000 personnes vivent au Canada sans statut et sans aucune intention de retourner dans leur pays d'origine (Khandor et al., 2004, p. 5). Les personnes « sans statut » comprennent les demandeurs d'asile qui n'ont pas obtenu de statut mais qui demeurent au Canada sans autorisation, des personnes excédant la période de validité de leur visa et les personnes entrées au pays illégalement.

Ces catégories de nouveaux arrivants sont détaillées dans le chapitre sur la revue de la politique d'immigration et de protection des réfugiés. Voir le tableau 1 de ce chapitre pour une répartition chiffrée des catégories dans le plan d'immigration 2006 du Canada.

Tout le monde dit que les nouveaux arrivants sont notre avenir. Nous ne pouvons tout simplement pas laisser les gens désespérer. Ce n'est dans l'intérêt de personne.

Jack Maga, St. Charles Adult Education Centres (Hamilton)

Qu'entend-on par « établissement »?

L'établissement renvoie à un processus ou à continuum d'activités auxquelles doit se soumettre toute personne arrivant dans un nouveau pays pour y immigrer ou y trouver refuge. On peut le diviser en trois phases (Mwarigha, 2002, pp. 9-10) :

- (1) *Immédiate* : les personnes ont besoin d'un toit, de nourriture, de vêtements, d'information et d'orientation, de cours de langues de base et d'autres services « réceptifs » essentiels ou services d'accueil.
- (2) *Intermédiaire* : les personnes ont besoin d'une formation linguistique avancée ou spécifique à l'occupation, de formation et de perfectionnement pour acquérir des compétences ou les mettre à niveau, habituellement dans le but de trouver un emploi stable. Les autres besoins liés à cette phase comprennent l'accès à des services de santé, le logement et le système d'aide juridique.
- (3) *À long terme* : les personnes s'efforcent de surmonter les obstacles systémiques et de participer à la société canadienne au même titre que les personnes nées au Canada. L'établissement à long terme comprend la participation citoyenne et toute problématique liée à la citoyenneté. Cette phase n'est parfois pas atteinte avant la « deuxième génération », c'est-à-dire par les enfants canadiens des immigrants.

Cette vision de l'établissement va au-delà de la politique d'établissement définie et financée par Citoyenneté et Immigration Canada, et au-delà des programmes offerts par la plupart des organismes canadiens d'aide aux immigrants au titre de « l'établissement ». (Plus de détails dans la Revue documentaire, chapitre sur la politique d'établissement.) Bref, la définition large de l'établissement indique que la réussite à cet égard n'est pas le fruit d'un secteur discret et isolé, mais s'intègre plutôt à d'autres institutions sociopolitiques (Omidvar, 2001).

En quoi consiste une entrave juridique ou politique?

Les lois et les politiques sont les cadres sur lesquels les gouvernements se guident pour agir. Les lois sont les règles que l'on *applique* dans un territoire de compétence pour régir certaines actions. Elles relèvent d'une autorité politique. Les politiques publiques, elles, sont une « *orientation d'action ou d'inaction* choisie par les autorités publiques face à un problème ou à un ensemble de problèmes interreliés » (Pal, 2001, p. 2, *traduction libre, nous mettons l'accent*). Les deux définitions suggèrent une compréhension de la loi et des politiques qui ne peut être entièrement circonscrite en examinant individuellement la législation, les règlements et les directives politiques. Il faut plutôt prendre en compte la façon dont on applique et dont on comprend ces éléments, c'est-à-dire la façon dont on les « vit ». Selon le chercheur politique Mark Sproule-Jones, la distinction entre les lois qui n'ont aucune incidence sur le comportement et celles qui ont une pertinence fonctionnelle est cruciale pour comprendre comment les gouvernements fonctionnent au Canada (Sproule-Jones, 1992, p. 24). Toujours selon cet auteur, les répercussions de l'application des lois et des politiques constituent un test important pour déterminer dans quelle mesure les gouvernements fonctionnent bien (p. 26).

Cette compréhension de la loi et des politiques a deux implications. Premièrement, si le contenu explicite des lois et des politiques peut ériger des obstacles, l'absence de lois et de politiques peut en faire autant. Ce qui existe n'est peut-être pas aussi problématique que ce qui manque.

Deuxièmement, les entraves peuvent découler de l'insuffisance des ressources allouées à l'application de politiques et de lois qui, autrement, ne poseraient aucun problème. Effectivement, bon nombre de lois



canadiennes établissent des normes d'égalité, d'accès et de non-discrimination. Les lois elles-mêmes n'échouent pas; c'est plutôt leur application qui pose problème. Par exemple, la *Loi canadienne sur les droits de la personne* interdit la discrimination sur plusieurs bases. Pourtant, les mécanismes de résolution de conflits laissent aux nouveaux arrivants le fardeau de la preuve, eux qui ont peu de chances d'avoir le temps ou les ressources nécessaires pour engager une bataille même dans un cas solidement justifié. De façon similaire, dans bien des cas, les personnes ont des droits dont elles n'ont absolument pas conscience. L'éducation citoyenne est donc une composante importante de l'élimination des entraves politiques et juridiques à l'établissement.

Ainsi, les entraves politiques et juridiques sont les dispositions des lois, politiques et pratiques, ou les limites qu'elles imposent, qui nuisent à l'établissement des nouveaux arrivants. Elles peuvent constituer des obstacles en raison de leur orientation générale, d'éléments spécifiques, ou simplement parce qu'elles ne considèrent pas adéquatement un facteur d'établissement. Parmi les exemples d'entraves politiques et juridiques cernées dans la présente étude, mentionnons les critères d'admissibilité qui régissent l'accès aux services; la rigidité des critères pour obtenir un permis professionnel; l'existence de procédures d'embauche raisonnables dans un contexte canadien, mais discriminatoires envers les nouveaux arrivants, par exemple le fait de ne pas embaucher des candidats « surqualifiés »; les frais associés à certains services, être hors de portée pour de nombreuses familles; l'absence de programmes répondant à des besoins spécifiques, par exemple l'absence de formation linguistique spécifique à l'occupation; et, dans le cas du financement de l'anglais langue seconde (ALS) dans les écoles, l'absence de mécanismes d'imputabilité pour veiller à ce que les programmes financés soient effectivement livrés.

Revue du processus et de la méthodologie de recherche

Pour cerner les entraves à l'établissement et dévoiler des pistes de solution, nous avons utilisé une approche à trois facettes. Tout d'abord, nous avons tenu des groupes de discussion réunissant des nouveaux arrivants à Hamilton, en Ontario. Hamilton est une ville de taille moyenne, à mi-chemin entre les grands centres urbains où il y a beaucoup de diversité et les plus petites villes et collectivités qui doivent se préparer à connaître des taux plus élevés d'immigration dans l'avenir. Selon le Recensement 2001, Hamilton se classe troisième au Canada en proportion de sa population née à l'étranger. Deuxièmement, nous avons effectué des entrevues individuelles avec du personnel de première ligne et des intervenants clés du processus d'établissement à Hamilton et dans d'autres régions du Canada. Troisièmement, nous avons effectué une vaste revue documentaire.

Groupes de discussion de nouveaux arrivants

Trois groupes de discussion ont réuni des nouveaux arrivants au Canada. Dans la mesure du possible considérant les horaires des participants, le premier groupe de discussion était réservé aux personnes installées au Canada depuis moins de trois ans, le deuxième aux personnes qui sont ici depuis trois ans ou plus et le troisième était constitué de réfugiés et de demandeurs d'asile. Les groupes ont été animés par deux immigrantes formées dans la région. Elles ont fait une série d'exercices de groupe pour aider les participants à se sentir à l'aise de discuter de leur expérience.

Entrevues avec du personnel de première ligne et des informateurs clés

Les entrevues se basaient sur une liste de questions normalisée. Elles ont été effectuées sur un échantillon de personnes représentant divers secteurs du processus d'établissement. À Hamilton, nous avons interviewé 26 travailleurs de première ligne, dont des personnes qui travaillent à l'établissement, des avocats, des fournisseurs de soins de santé, des éducateurs et des administrateurs scolaires ainsi que des dirigeants d'organismes d'aide aux immigrants et d'autres intervenants clés. Une douzaine d'entrevues supplémentaires ont été effectuées. Dans la région de Toronto, nous avons interviewé des dirigeants et d'autres personnes ayant une expertise dans divers domaines de politiques ayant trait à l'établissement. À l'extérieur de l'Ontario, nous nous sommes appuyés sur les contacts établis lors de la 10^e conférence internationale Metropolis (octobre 2005) et lors de la consultation automnale du Conseil canadien pour les réfugiés (novembre 2005). Nous avons aussi communiqué par courriel avec des dizaines d'informateurs clés pour leur poser des questions et échanger de l'information.

Les personnes fortement scolarisées, qui ont de l'expérience, arrivent ici et ne trouvent pas d'emploi, se sentent rejetées. Nous avons des attentes élevées, et nous faisons face à plus de défis que nous ne l'anticipions.

Participant d'un groupe de discussion

Revue documentaire de divers domaines de politiques ayant trait à l'établissement

Nous avons examiné les politiques actuelles aux paliers fédéral et provincial, les sources universitaires et juridiques ainsi que divers rapports de recherche dans six domaines clés de politiques : immigration et réfugiés, établissement, emploi, formation linguistique, santé et logement. La revue documentaire qui accompagne le présent rapport consacre un chapitre à chaque domaine.

Carnet Web

Tout au long du processus de recherche, l'auteure a publié un carnet Web (« blogue ») pour y afficher ses conclusions et d'autres renseignements d'intérêt. L'adresse URL du site est <http://www.waylandconsulting.com>. Le présent rapport final est affiché au site et nous encourageons les lecteurs à y réagir avec leurs commentaires. Le site demeurera en place et sera entretenu pour une période indéterminée après la conclusion du projet.

Conclusions de l'étude, par source

Groupes de discussion de nouveaux arrivants

Les trois groupes de discussion ont réuni un total de 33 participants (10 hommes et 23 femmes) issus de 20 pays. Vingt de ces personnes sont arrivées au Canada comme immigrants admis, huit à titre de demandeurs d'asile, deux comme réfugiés au sens de la Convention, deux comme visiteurs ou touristes et une pour étudier.

Au cours des discussions, les participants ont relaté autant de moments enthousiasmants que de moments décourageants pour eux au Canada. Ils ont parlé des services qui leur avaient été utiles (et de ceux qui ne l'avaient pas été) et ont suggéré des pistes d'action futures pour eux, leurs communautés et leurs gouvernements.

Certaines de leurs remarques, regroupées par sujet, sont présentées en annexe au présent rapport. À la fin des discussions, on a demandé aux participants de remplir un court questionnaire (également joint en annexe) contenant les questions suivantes :

1. « Quelles sont les principales difficultés que vous avez connues au Canada? » Quinze choix de réponses étaient proposés, plus une catégorie de réponse ouverte aux commentaires.
2. « Quelles sont les principales difficultés que vous avez connues en ce qui a trait au PROCESSUS D'IMMIGRATION et au PROCESSUS DE DÉTERMINATION DU STATUT DE RÉFUGIÉ (le cas échéant)? » Huit choix de réponses étaient fournis, plus une catégorie de réponse ouverte aux commentaires.

En combinant les réponses aux deux questions, les éléments qualifiés de « très difficiles » sont, par ordre décroissant :

1. trouver un travail dans mon domaine
2. trouver un travail
3. être loin de ma famille (durant le processus de migration)
4. exprimer mes points de vue à la classe politique et aux décideurs
5. ne pas savoir où ni comment obtenir de l'aide pour divers problèmes ET ne pas avoir assez d'argent pour combler mes besoins fondamentaux (nombre égal de réponses pour les deux possibilités)

Ces réponses reflètent généralement le contenu des discussions ayant eu lieu en groupes. Quand on demandait aux participants de parler de quelques-unes de leurs déceptions depuis qu'ils sont au Canada, la conversation était dominée, dans tous les groupes de discussion, par l'expression de frustrations et de colère face à la difficulté de se trouver un emploi décent. Les participants immigrés en tant que travailleurs qualifiés se plaignaient du fait qu'on les avait portés à croire qu'il serait plus facile de se trouver de bons emplois au Canada. Bon nombre s'estimaient victimes de discrimination en raison de la couleur de leur peau, de leur accent et du port d'un hijab. D'autres se plaignaient de ne pas pouvoir acquérir l'expérience canadienne nécessaire pour accéder aux emplois mieux rémunérés, et ce, même comme bénévoles. Un grand nombre de participants vivaient de maigres revenus, certains affirmant vivre plus pauvrement au Canada qu'avant d'immigrer. Un des commentaires connexes à ces préoccupations était que les gens ne savaient pas où obtenir de l'aide pour combler leurs besoins. Les personnes vivant une séparation familiale dans le cadre du processus de migration ont parlé des tribulations liées à cette séparation et de la lenteur du processus administratif d'immigration.

J'ai une maîtrise en sciences et je travaille dans une buanderie deux ou trois jours par semaine. À cause de mon horaire, qui comprend différents quarts de travail, souvent déterminés à la dernière minute, il m'est difficile de suivre une formation ou des cours.

Participant à un groupe de discussion

Les participants semblaient avoir accès aux services de formation et d'éducation, mais ils étaient souvent critiques à l'égard du contenu de ces programmes. Pour certains, les cours d'anglais langue seconde (ALS) n'ont pas été conçus pour des professionnels ou ne correspondaient pas à leurs besoins. D'autres disaient avoir suivi plusieurs formations, sans pouvoir obtenir un emploi parce qu'ils n'avaient pas d'expérience canadienne. Une femme s'est plainte d'être toujours sans emploi rémunéré et permanent malgré un nombre élevé de formations. Dans bien des cas, les nouveaux arrivants ont suivi des cours de langue et d'autres cours qui ne les ont pas menés à des emplois.



Entrevues avec du personnel de première ligne et des informateurs clés

On a notamment posé les questions suivantes au personnel de première ligne et aux directions des organismes d'aide aux immigrants :

1. Quelles sont les principales raisons pour lesquelles vos clients ont besoin de votre aide? Quels sont les principaux services que demandent vos clients?
2. À quels obstacles diriez-vous qu'ils font face?
3. Quelles sont vos pires frustrations en tant que travailleur dans ce domaine?
4. Auriez-vous des changements politiques à suggérer, ou des modifications dans certains domaines de la loi, pour aider à résoudre ces difficultés?

En réponse à ces questions, les personnes interviewées ont cerné un certain nombre d'inquiétudes communes, lesquelles ont subséquemment été corroborées par des informateurs clés d'autres régions du pays :

1. **Manque d'appariement entre les programmes offerts et les besoins de la clientèle. Inquiétude connexe : manque de ressources et de préparation pour aider les nouveaux arrivants ayant de grands besoins.**

Le financement accordé en matière d'établissement précise les programmes que les organismes de service peuvent fournir aux nouveaux arrivants. Les programmes d'emploi, en particulier du genre « ateliers de recherche d'emploi », ne répondent pas aux besoins des immigrants. Bon nombre de nouveaux arrivants ont besoin d'expérience de travail, mais les modalités et conditions des programmes de services liés à l'emploi ne permettent pas aux organismes de la leur fournir. De même, les critères de financement ne sont pas intégrés dans une approche holistique qui permettrait aux fournisseurs de services de répondre aux besoins au fur et à mesure qu'ils surgissent. Les écoles sont par ailleurs restreintes dans ce qu'elles peuvent offrir aux élèves nouveaux arrivants.

Au sujet des populations de nouveaux arrivants ayant de grands besoins, la situation inquiète particulièrement dans certains centres urbains comme Vancouver et Hamilton, où des centaines de réfugiés profitant d'un appui gouvernemental ont été réétablis directement d'un camp de réfugiés à un centre urbain – sans que des ressources supplémentaires aient été prévues pour des soins de santé, des services d'interprétation, du travail social en milieu scolaire et ainsi de suite.

2. **Financement minimal ou manque de financement pour des services d'interprétation.** Les barrières linguistiques empêchent les gens de faire des choix éclairés en matière de santé, d'éducation et d'autres sujets importants. Une bonne partie du financement dont disposent les organismes pour les services d'interprétation est ponctuelle. Les cliniques de santé communautaire sont celles qui ont pris le plus gros engagement envers les services d'interprétation, mais leurs budgets sont très limités. D'autres centres de soins de santé adoptent des pratiques variables, comptant souvent sur les membres de la famille des patients ou le personnel qui parle couramment la langue. Certains tribunaux financent les interprètes, et certains ne le font pas. Certains conseils scolaires embauchent des interprètes au besoin, mais il faut prévoir ce besoin.

Nous ne sommes pas prêts à recevoir certaines des populations aux besoins importants que nous recevons.

Nora Lopez, North Hamilton Community Health Clinic



3. **Les processus de détermination du statut de réfugié et de parrainage de la famille sont trop longs.** Ces processus devraient être accélérés de façon à réduire les difficultés associées à la séparation familiale. Bon nombre de familles ne parviennent jamais à se remettre des années de séparation qu'elles ont vécues. Le temps passé en « zone grise », dans l'attente du statut d'immigration et de la réunion avec les membres de la famille est coûteux, tant sur le plan affectif que financier. Les demandeurs d'asile dont les demandes sont rejetées ont, pendant ce temps, vécu et travaillé au Canada, parfois pendant des années. Il est injuste de penser qu'ils devraient tout simplement repartir après s'être établis, et irréaliste de penser qu'ils partiront. Les problèmes à cet égard découlent du manque de ressources des organismes gouvernementaux et de l'absence de volonté politique de changer la situation.
4. **Les nouveaux arrivants souffrent d'isolement, ce qui peut mener à des problèmes de dépression et de santé physique.** Cette situation est souvent liée à la séparation familiale, mais elle peut également résulter des faibles perspectives d'emploi aggravées par la difficulté à parler couramment anglais ou français. Il y a donc un besoin de renforcement communautaire, en particulier pour les femmes, et de développement de confiance en soi.
5. **Les nouveaux arrivants ne connaissent pas leurs droits et leur niveau d'engagement citoyen est faible.** Bon nombre de nouveaux arrivants ne connaissent pas leurs droits, notamment en matière de bail et d'emploi, ce qui les rend vulnérables à l'exploitation. Il est fréquent que les parents ne connaissent pas leurs droits vis-à-vis l'éducation de leurs enfants et leur scolarité. Les nouveaux arrivants ne savent pas très bien comment s'impliquer dans les questions qui les préoccupent. Il serait avantageux de les informer de leurs droits, de les aider à développer leur leadership et de mettre à leur disposition des « défenseurs » qui pourraient aller au-delà de la communication d'information pour les aider réellement à affirmer leurs droits et à naviguer dans le système.

Les entrevues menées avec des intervenants clés ayant au moins un intermédiaire entre eux-mêmes et le personnel de première ligne ont élargi la perspective et étayé les inquiétudes ci-dessus. Dans chacune des entrevues, au moins un des thèmes suivants a été soulevé :

1. **Difficultés liées à la juridiction et aux incohérences politiques qui créent accidentellement des barrières systémiques dans le processus d'établissement.** Les gouvernements fédéral et provinciaux partagent la compétence en matière d'immigration et d'établissement. Les municipalités, dont la juridiction est très restreinte, reçoivent la part du lion de l'immigration et sont en première ligne lorsqu'il s'agit d'accommoder leurs besoins. En plus des contraintes juridictionnelles verticales, les frontières horizontales entre les ministères fédéraux et provinciaux fragmentent les politiques créées pour répondre aux différents aspects de l'établissement, par exemple la santé ou le développement du capital humain. La plupart des formations liées à l'emploi sont administrées par Service Canada, mais l'admissibilité dépend de l'historique d'emploi au Canada, ce qui écarte les nouveaux arrivants. L'immigration demeure isolée du perfectionnement des compétences, qui demeure séparé de la santé, et ainsi de suite. Conséquemment, même autour d'une même question, il n'y a pas de cohérence législative et politique. La création de certains systèmes, comme les permis d'exercice pour les professionnels et les gens de métier, s'est faite sans penser aux immigrants et a accidentellement créé des barrières systémiques qui semblent virtuellement impossibles à éliminer.

Les juridictions et politiques qui régissent l'accès aux professions et aux métiers sont si découpées qu'il n'y a eu aucune stratégie globale jusqu'à maintenant.

Rich Janzen, CREHS, Kitchener



2. **La définition de la politique d'établissement est trop étroite et on ne soutient pas suffisamment les initiatives locales.** Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) ne s'intéresse qu'à l'établissement à court terme, tandis que la plupart des entraves se manifestent à long terme. Les frais d'immigration ont augmenté, mais les services aux immigrants n'ont pas suivi. CIC souhaite accueillir des immigrants « prêts-à-brancher » qui peuvent rapidement atteindre l'autosuffisance. Le financement devrait être plus souple et prévoir plus de nuances dans les programmes. Nous ne sommes pas absolument certains de ce que nous obtenons de nos dépenses liées à l'établissement parce qu'il n'y a aucun mécanisme de coordination; les organismes de services d'établissement existent comme une école sans conseil scolaire. Ce que beaucoup qualifient de « crise de l'établissement » n'est pas une crise pour les organismes comme tels. Ils reçoivent du financement pour assurer la prestation de programmes spécifiques, et il n'est pas de leur compétence de trouver une solution à toutes les entraves à l'établissement décrites dans le présent rapport.

Bon nombre des entraves à l'établissement sont les mêmes partout au Canada, mais les solutions peuvent varier selon les forces, les faiblesses et les objectifs particuliers d'une localité.

Des initiatives réunissant plusieurs intervenants, dont des employeurs et d'autres acteurs du secteur privé, émergent dans diverses régions du pays. Elles sont toutefois menacées par le manque de financement de base provincial et fédéral destiné aux stratégies communautaires globales. Considérant leurs capacités, les collectivités pourraient cerner les solutions locales et mieux apprendre l'une de l'autre. À l'heure actuelle, bon nombre de collectivités et d'organismes communautaires ont cerné des besoins et proposé des solutions, mais ne peuvent trouver le financement nécessaire pour concrétiser leurs visions.

Tout le monde travaille à l'établissement, mais personne ne s'établit.

**Uzma Shakir, Council of Agencies
Serving South Asians**

Bref, la présente étude explore trois niveaux d'analyse – les nouveaux arrivants, les fournisseurs de services de première ligne et les informateurs clés ayant une certaine expertise politique – dans le but de cerner les entraves politiques et juridiques à l'établissement des immigrants, des réfugiés et des autres nouveaux arrivants. Comme le révèle la prochaine section, bon nombre de ces thèmes émergent aussi dans la revue documentaire de divers domaines de politiques ayant trait à l'établissement.

Revue documentaire des domaines politiques pertinents

La revue documentaire a permis de cerner plusieurs entraves politiques et juridiques à l'établissement. Nous présentons ci-dessous les principales conclusions de cette revue, par domaines de politiques. Chaque domaine présenté ici constitue un chapitre complet du document Revue documentaire qui accompagne le présent rapport.

Politique sur l'immigration et la détermination du statut de réfugié

Survол des problématiques liées à l'établissement

Les politiques d'immigration et de détermination du statut de réfugié stipulent qui est admis au Canada, mais elles ont aussi une incidence sur les nouveaux arrivants après leur arrivée. Premièrement, la législation reconnaît plusieurs catégories de nouveaux arrivants, dont les migrants de la composante économique, les immigrants de la catégorie « regroupement familial », les réfugiés au sens de la Convention, les demandeurs d'asile et les résidents temporaires. De plus, on estime qu'environ 200 000 à 300 000 personnes vivent au Canada sans statut



ni reconnaissance par le gouvernement. Les droits et privilèges des nouveaux arrivants au Canada varient en fonction de leur statut, les citoyens et résidents permanents jouissant de tous les droits. Le manque de mouvement entre certaines catégories a aussi une incidence sur l'établissement. Mentionnons à titre d'exemple l'incapacité de certains réfugiés au sens de la Convention d'obtenir la résidence permanente, ou le cas des personnes « sans statut » vivant depuis longtemps au Canada sans être devenues officiellement des résidents.

Deuxièmement, la possibilité pour les nouveaux arrivants de réunir leurs familles au Canada, habituellement par le biais du parrainage de membres de la famille à l'étranger, a une énorme incidence sur l'expérience d'établissement au Canada. La recherche montre que les réseaux familiaux étendus et autres réseaux sociaux constituent une part cruciale du processus d'établissement. Cela est particulièrement vrai dans le contexte d'une longue intégration au marché du travail et de discrimination.

Troisièmement, la « sécurisation » de la politique d'immigration produit un contexte social négatif dans lequel de nombreux immigrants et réfugiés, en particulier les Musulmans, ne se sentent pas bienvenus. Les mêmes critères sont utilisés pour les certificats de sécurité et pour évaluer l'admissibilité des immigrants et des réfugiés. Il ne fait aucun doute que certaines personnes posent effectivement un risque de sécurité au Canada. Toutefois, les critères sont vagues, ne s'accompagnent d'aucun fardeau de la preuve et s'appuient plutôt sur les « motifs raisonnables de croire » une allégation. Il n'y a aucune exigence de prendre une décision dans un délai raisonnable. Les tribunaux canadiens évaluent actuellement la possibilité que les dispositions de sécurité nationale en matière d'immigration violent les droits fondamentaux de la personne.

Entraves politiques et juridiques

- Un nombre croissant de réfugiés au Canada vivent dans une « zone grise ». Leur demande de statut de réfugié a été acceptée, mais ils doivent encore acquérir le statut de résident permanent. Les délais de traitement, qui surviennent pour toutes sortes de raisons, peuvent forcer des personnes à attendre pendant des années et des années avant de devenir résidents permanents.
- Plusieurs entraves juridiques empêchent la réunification familiale. Parmi ces entraves, mentionnons que : les membres de la famille qui n'ont pas été inclus à la demande originale du parrain ne sont plus admissibles à un parrainage subséquent; la définition de la « famille » n'inclut pas les frères et sœurs ni la famille élargie; les enfants de réfugiés ne peuvent pas parrainer des parents ou des frères et sœurs au Canada; un seuil de faible revenu détermine la possibilité de parrainage; les personnes recevant de l'aide sociale se voient interdire le parrainage; les frais de traitement des dossiers dépassent les moyens de bon nombre de familles de nouveaux arrivants.
- Les processus destinés à réunir les familles manquent de ressources et sont sujets à des retards.
- Citoyenneté et Immigration Canada exige des frais de « recouvrement de coût » pour les demandes d'immigration et de visa afin de compenser le coût des programmes d'immigration. Toutefois, il n'y a aucune corrélation évidente entre le montant recueilli en frais et les services fournis.

Il est éprouvant pour un réfugié d'attendre l'appel pour l'audition. Le stress déjà présent en raison de l'instabilité dans le pays d'origine se poursuit au Canada.

**Participant à un groupe
de discussion**



- Le gouvernement fédéral s'est appuyé sur la législation en matière d'immigration pour arrêter, détenir et expulser des étrangers pour des motifs de sécurité nationale. L'utilisation gouvernementale des « certificats de sécurité » restreint les droits fondamentaux accordés par la Charte et autorise la détention indéfinie de tout étranger que l'on soupçonne de constituer un risque pour la sécurité du Canada.

Politique d'établissement

Survol des problématiques liées à l'établissement

La politique d'établissement consiste en un « éventail de programmes et de services destinés à aider les immigrants à devenir dès que possible des membres à part entière de la société canadienne » (Citoyenneté et Immigration Canada, 2002). Divers paliers de gouvernements assument la responsabilité primaire des programmes dans ces domaines. Traditionnellement, les programmes fédéraux étaient les plus visibles. Toutefois, le financement fédéral consacré aux services d'établissement et de langue n'a pas augmenté depuis une décennie. Depuis 1995, le gouvernement fédéral a tenté de faire assumer la responsabilité de l'établissement des immigrants au secteur privé ainsi que par les gouvernements provinciaux, parlant de « renouvellement de l'établissement ». Le Manitoba, l'Alberta, la Colombie-Britannique et maintenant l'Ontario ont négocié leurs propres ententes avec le gouvernement fédéral. Le Québec assume la responsabilité de ses propres services d'établissement depuis 1991.

Un survol comparatif des programmes d'établissement des immigrants dans diverses régions du Canada a permis de documenter de larges écarts de financement entre les provinces (Friesen et Hyndman, 2005b). Les services d'établissement diffèrent non seulement entre les provinces, mais également d'une ville à une autre. Les gouvernements municipaux n'ont pas voix au chapitre dans les grandes décisions sur la politique d'établissement, mais les services varient en raison des priorités locales et du financement de programmes reçu des organismes comme Centraide et les fondations privées.

Les services d'établissement sont principalement assurés par les organismes d'aide aux immigrants. Ces organismes s'appuient fortement sur le financement gouvernemental pour offrir leurs services. Moins nombreux en raison des compressions budgétaires et d'une concurrence accrue pour l'obtention des contrats, les organismes d'aide aux immigrants sont souvent de grands organismes multi-ethniques qui n'ont pas les ressources nécessaires pour s'engager dans les pressions politiques.

Entraves politiques et juridiques

- Comme le précise Citoyenneté et Immigration Canada, la politique d'établissement touche uniquement le premier stade d'établissement. Bon nombre des entraves importantes auxquelles font face les nouveaux arrivants aujourd'hui se manifestent toutefois dans la deuxième phase de l'établissement, en particulier en ce qui a trait à l'accès au marché du travail. La définition des rôles respectifs des organismes gouvernementaux fédéraux et provinciaux durant cette deuxième phase d'établissement manque de clarté.
- Les fournisseurs de services sont contraints par un système qui ne leur verse que des fonds très limités pour des services très spécifiques. Il leur faut consacrer des ressources aux demandes de subvention et aux rapports. Le système de financement limite l'autonomie des organismes aussi bien que leur capacité de répondre aux besoins locaux pouvant surgir.



- Dans la plupart des provinces, Citoyenneté et Immigration Canada offre des services d'établissement aux résidents permanents et aux réfugiés au sens de la Convention seulement. Ainsi, certaines personnes peuvent résider au Canada pendant des années avant de devenir admissibles à ces services.

Emploi

Survол des problématiques liées à l'établissement

Les personnes arrivées au Canada dans les années 1990 étaient plus scolarisées et qualifiées que la cohorte d'immigrants précédente. Pourtant, ces gens n'ont pas aussi bien réussi que leurs prédécesseurs sur le plan de l'emploi et des revenus. Au cours des dernières décennies, les preuves se sont accumulées pour démontrer que les immigrants sont face à un désavantage initial de revenu par comparaison à la personne née au Canada. Cet « effet d'entrée » et sa fluctuation au fil du temps peut s'expliquer par divers facteurs, comme l'évolution de la composition des populations migrantes et l'âge au moment de la migration (plus les personnes sont jeunes, mieux elles s'en tirent). Les revenus des immigrants ont traditionnellement convergé pour rejoindre, au fil des ans, ceux des Canadiens et Canadiennes de naissance. Des analyses plus récentes du recensement canadien et d'autres données jettent toutefois un doute sur cette possibilité pour les cohortes récentes d'immigrants. Un nombre croissant d'analyses économiques tentent actuellement d'expliquer pourquoi les revenus des immigrants récents ne convergent pas plutôt que d'essayer de déterminer s'ils le feront.

Les coûts de l'inutilisation des compétences des nouveaux arrivants sont nombreux. Ils ont des répercussions au Canada, dans les pays d'origine et sur les immigrants eux-mêmes ainsi que leurs familles. Au plan économique, ces coûts englobent les pénuries de main-d'œuvre, un recyclage professionnel superflu, une plus lourde charge pour les programmes sociaux, la perte de revenus fiscaux potentiels et une augmentation générale de la pauvreté chez les immigrants. Au plan social, l'exclusion des nouveaux arrivants est lourde de conséquences pour les relations ethniques et raciales, les droits de la personne, le processus d'établissement et la santé mentale.

Entraves politiques et juridiques

- Les nouveaux arrivants au Canada font face à de nombreuses entraves spécifiques à l'emploi : lacunes dans l'information sur le travail au Canada transmise avant l'immigration; manque de reconnaissance des compétences acquises à l'extérieur du Canada; manque d'expérience canadienne recherchée par les employeurs; manque de connaissance des pratiques canadiennes en milieu de travail; ignorance ou pratiques discriminatoires des employeurs; et services d'établissement trop étroitement définis, ne fournissant pas l'information et la formation nécessaires.
- Les entraves touchant spécifiquement les professionnels formés à l'étranger qui cherchent à obtenir un permis d'exercice auprès des organes de réglementation incluent les méthodes utilisées pour évaluer les compétences acquises à l'étranger et l'absence de mécanismes d'appel indépendants pour les demandes rejetées; le manque d'accès à une formation linguistique spécifique à l'occupation; le manque de possibilités d'internat, de stage et autres possibilités de placement pour obtenir l'expérience de travail canadienne

Mon mari et moi sommes entrés au Canada grâce au système de points. Nous avons été admis en raison de notre scolarité, de notre connaissance de l'anglais et d'autres facteurs. Cependant, une fois arrivés ici, il n'y avait pas d'emploi. Nos diplômes ne valaient absolument rien..

**Participante à un groupe
de discussion**



requis dans certaines professions avant l'émission d'un permis; le manque de programmes de transition pour combler les lacunes dans le dossier d'un candidat; le manque d'occasions de réseautage; le coût du processus d'obtention de permis.

- Les immigrants qui n'arrivent pas à trouver de l'emploi qui convient à leurs compétences recourent au système juridique et aux tribunaux des droits de la personne pour démontrer qu'ils ont été victimes de discrimination. Toutefois, ces processus sont longs, coûteux et ne règlent pas la discrimination systémique.
- La législation sur l'équité en emploi couvre plus d'un million de travailleurs et de travailleuses au Canada. Cependant, les immigrants, réfugiés et autres nouveaux arrivants au Canada ne sont touchés que dans la mesure où ils font partie des minorités visibles, sont des femmes ou ont un handicap.

Formation linguistique (destinée aux adultes et aux enfants)

Survol des problématiques liées à l'établissement

L'enseignement de la langue aux nouveaux arrivants est un élément clé de l'établissement et une partie intégrante de leur formation. Il existe un lien entre la hausse des revenus d'emploi et la capacité d'utiliser l'une des deux langues officielles du Canada. Pourtant, près de 90 p. 100 des immigrants au Canada n'ont ni l'anglais ni le français comme langue première. La facilité d'expression dans une langue est un facteur déterminant du revenu et de l'emploi, tout comme la scolarité en général. En plus des avantages économiques, la langue compte pour beaucoup dans l'établissement personnel et la participation citoyenne.

Les nouveaux arrivants au Canada aujourd'hui sont hétérogènes pour ce qui est de la capacité linguistique et de la scolarité. La cohorte d'immigrants au Canada des années 1990 est la plus scolarisée à ce jour (Statistique Canada, 2005, p. 51). Parallèlement, toutefois, les faibles niveaux de littératie en anglais ou en français constituent un grave problème chez les nouveaux arrivants. Les écoles accueillent un nombre croissant d'enfants qui n'ont que peu ou aucune scolarité formelle, certains issus de situations traumatiques ou de plusieurs générations d'analphabètes. Ces défis sont beaucoup plus grands que le simple apprentissage d'une langue. Les nouveaux arrivants adolescents qui ne maîtrisent pas la langue seconde ont souvent des difficultés considérables à rattraper leurs pairs avant la fin de la 12^e année. On croit que les difficultés de langue sont un élément important du décrochage scolaire chez les jeunes nouveaux arrivants.

Certains jeunes nouveaux arrivants ont besoin d'anglais intensif et d'un « havre de sûreté ». Ils sont mal à l'aise dans les écoles secondaires. Ils se perdent, et ils sont même malades physiquement.

**Susan Friscolanti, St. Charles
Adult Education Centres
(Hamilton)**

Divers ministères fédéraux et provinciaux sont responsables d'enseigner la langue aux nouveaux arrivants. Le gouvernement fédéral a une responsabilité en matière d'immigration et finance l'enseignement de la langue aux adultes dans la plupart des provinces. (La Colombie-Britannique, le Manitoba et le Québec assument leurs propres services d'établissement et n'utilisent pas le programme de Cours de langue pour les immigrants au Canada – CLIC.) Les provinces, elles, sont responsables de l'éducation et financent tous les programmes d'anglais langue seconde (ALS) de niveau élémentaire et secondaire. Elles financent également certains programmes d'ALS destinés aux adultes. Les conseils scolaires et les écoles participent aussi à un large éventail de services d'établissement, pour lesquels ils ne reçoivent aucun appui financier.



Entraves politiques et juridiques

- L'accès aux programmes d'ALS pour adultes financés par le gouvernement fédéral est limité aux résidents permanents et aux réfugiés au sens de la Convention. Les demandeurs d'asile, ceux et celles qui attendent le statut de résident permanent et les citoyens canadiens ne sont pas admissibles, bien qu'ils puissent être admissibles à certains programmes provinciaux.
- Il y a d'importantes disparités dans le financement et les programmes d'ALS entre les provinces et les territoires canadiens. La Colombie-Britannique et le Québec n'enseignent que les trois premiers niveaux de langue, tandis que le Manitoba offre des cours jusqu'au niveau huit, y compris des cours de langue spécifiques à l'occupation.
- Les politiques d'ALS pour adultes et enfants se caractérisent par un manque de coordination entre les gouvernements fédéral et provinciaux, les conseils scolaires, les organismes communautaires et les autres intervenants.
- Il existe d'importantes disparités dans le financement et les programmes d'ALS pour les enfants et les jeunes, tant au niveau provincial qu'au niveau des conseils scolaires.
- Les experts estiment qu'il faut au moins cinq à sept ans aux apprenants d'anglais ou de français à l'élémentaire pour acquérir les compétences linguistiques nécessaires pour réussir au secondaire. Néanmoins, les provinces financent les programmes d'ALS pour une période plus courte. L'enseignement de l'ALS ne fait partie de la formation de base du personnel enseignant dans aucune province.
- Les ministères provinciaux fournissent un financement spécial aux conseils scolaires pour l'enseignement de l'ALS et des services similaires, mais les conseils ont la possibilité d'allouer ces fonds à d'autres programmes, et ils le font.

Santé

Survivance des problématiques liées à l'établissement

La santé d'une personne comprend son bien-être physique aussi bien que mental. Elle subit l'influence de facteurs externes tels que le revenu, le statut social, l'emploi, l'éducation, les réseaux de soutien social, le bagage biologique et génétique, le sexe et la culture. Au moment de la migration, les nouveaux arrivants au Canada sont, dans l'ensemble, en meilleure santé que les Canadiens et Canadiennes de naissance d'un âge comparable. Au fil du temps, toutefois, ils perdent cet avantage. Les personnes issues de pays non européens – qui sont les plus susceptibles d'appartenir à des groupes raciaux – sont particulièrement sujettes à une détérioration de leur santé.

Les services d'interprétation devraient être une dépense facturable en vertu de l'assurance-maladie provinciale. Quelqu'un devrait contester la Charte à cet égard.

Chris Friesen, Immigrant Services Society of B.C.



Les immigrants semblent moins portés à se fier aux services de santé que la population née au Canada, en particulier pour ce qui est des services de santé mentale et de prévention. Les données de l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada (ELIC) révèlent que seulement 19 p. 100 des immigrants ont fait appel aux services de santé durant les six premiers mois de leur présence au Canada. La plus faible utilisation des services de santé ne reflète pas nécessairement un meilleur état de santé, mais plutôt le fait que les services de santé existants ne répondent pas aux besoins. Dans certains cas, il peut s'agir de la peur que l'information sur les problèmes de santé soit transmise aux autorités de l'immigration. Assurer l'accessibilité des services est particulièrement important dans le domaine des maladies infectieuses comme le VIH/SIDA et la tuberculose, que l'on peut mieux contrôler lorsqu'il y a détection et traitement précoces.

Entraves politiques et juridiques

- En Ontario, au Québec, en Colombie-Britannique et au Nouveau-Brunswick – qui accueillent près de 90 p. 100 des nouveaux arrivants au Canada – les immigrants sont assujettis à une période d'attente de trois mois avant d'être couverts par l'assurance-maladie provinciale. La période d'attente commence à la date d'obtention du statut de résident permanent, ce qui peut prendre des années pour les personnes qui en font la demande à partir du Canada. Des dizaines de milliers d'immigrants, de réfugiés et d'autres nouveaux arrivants au Canada vivent donc sans couverture d'assurance-maladie provinciale.
- Les barrières linguistiques contraignent gravement la prestation des soins de santé. Elles limitent les questions et la discussion, influencent la précision du diagnostic et occasionnent un stress additionnel aux patients aussi bien qu'aux soignants. Dans une cause fondée sur la Charte en 1997, la Cour suprême du Canada a déterminé que la communication efficace fait partie intégrante de la prestation de services médicaux. Toutefois, la Cour n'a pas statué qui devrait financer les services d'interprétation. Ainsi, l'interprétation est souvent offerte sur une base ponctuelle par des individus qui n'ont pas de formation spécifique, p. ex. le personnel hospitalier, les membres de la famille ou le cercle d'amis.

Logement

Survivance des problématiques liées à l'établissement

Le logement est un besoin fondamental et un facteur critique de l'établissement des nouveaux arrivants au Canada. Le domicile d'une personne influence l'accessibilité aux services et aux écoles, la formation de réseaux sociaux et les possibilités d'avancement socio-économique. En 2001, 18,3 % des ménages immigrants vivaient dans des logements inacceptables (appelés « logements réduits à l'essentiel »), selon la définition de la Société canadienne d'hypothèque et de logement, par comparaison à 13,7 % des ménages non immigrants. Le besoin impérieux de logements est considérablement plus élevé chez les récents immigrants, les locataires et les personnes vivant dans les grandes régions métropolitaines. Trente-six pour cent des ménages récemment immigrés avaient gravement besoin d'un logement en 2001. Parmi les ménages locataires à Toronto, la moitié des ménages récemment immigrés vivaient dans des logements réduits à l'essentiel, contre 27,7 % des ménages non immigrants. Le rapport élevé

Notre propriétaire nous a demandé de payer trois mois de loyer d'avance, en plus d'un dépôt correspondant au premier et au dernier mois. Nous n'avons appris que plus tard que cette pratique était interdite. Sur le coup, nous étions simplement heureux d'avoir trouvé un endroit pour vivre.

**Participant à un groupe
de discussion**



entre le coût de location et le revenu peut forcer un ménage à abandonner d'autres achats, y compris les nécessités de base comme les vêtements, les médicaments et la nourriture.

Entraves politiques et juridiques

- Plusieurs facteurs restreignent l'accès des nouveaux arrivants à un logement adéquat, notamment le manque de ressources financières, le coût élevé des logements, l'activité du marché locatif, le manque de logements sociaux, la discrimination et le manque de connaissances sur les services et sur l'environnement locatif local.
- Les lois fédérales et provinciales en matière de droits de la personne interdisent la discrimination ayant trait au logement et à l'achat et à la vente de propriétés. Toutefois, leur application est relâchée et les mécanismes de résolution de conflits sont inadéquats.
- Le flot d'immigration continu au Canada, en particulier vers les grands centres urbains, n'a pas été accompagné de construction de nouveaux logements sociaux. La rareté des logements abordables et extérieurs au marché pousse un grand nombre de nouveaux arrivants à vivre dans des « logements réduits à l'essentiel ».

Synthèse et analyse des conclusions

Les résultats ci-dessus font état d'un large éventail d'entraves politiques et juridiques à l'établissement. Bon nombre des éléments qui ressortent de diverses sources sont complémentaires et laissent entrevoir des problématiques liées, entre autres, à l'incohérence des politiques, aux contraintes juridictionnelles, au manque de ressources pour répondre à certains besoins, aux critères d'admissibilité des services et aux barrières linguistiques. La présente section fait la synthèse de cette information pour en tirer sept conclusions que nous appuyons par une analyse.

Conclusion 1 : Les politiques canadiennes ne reconnaissent pas que le processus d'établissement comporte de multiples étapes et englobe un éventail de domaines de politiques.

Les nouveaux arrivants au Canada ont des besoins d'établissement immédiats, intermédiaires et à long terme. Ces besoins relèvent de la juridiction de divers paliers et ministères gouvernementaux. Le gouvernement fédéral est responsable de la politique d'immigration, de certains droits de la personne et d'autres éléments législatifs comme la *Loi canadienne sur la santé* et les questions constitutionnelles. Les gouvernements provinciaux et territoriaux sont responsables de bon nombre des services les plus utilisés par les nouveaux arrivants : les soins de santé, l'éducation, les services sociaux, les services juridiques (relations familiales, garde d'enfants, bien-être de l'enfant), parfois utilisés par le biais des services d'aide juridique provinciaux, ainsi que les organes de

Durant la majeure partie des deux dernières décennies, CIC a tenté de réduire les programmes d'établissement; le Ministère veut des immigrants « prêts-à-brancher ».

Jeffrey Reitz, université de Toronto



réglementation ou collèges professionnels. Les municipalités, bien qu'elles deviennent le domicile de la vaste majorité des nouveaux arrivants, ont peu de juridiction en matière d'établissement.

Étant donné la complexité de cette structure, un grand nombre d'organismes gouvernementaux n'ont pas assumé de responsabilité en matière d'établissement. Le fardeau a toujours été principalement celui de Citoyenneté et Immigration Canada et des organismes d'aide aux immigrants que ce ministère finance. Selon la définition de Citoyenneté et Immigration Canada, la politique d'établissement se concentre principalement sur les premiers stades d'établissement et présume que les immigrants et les réfugiés n'ont plus besoin d'aide à partir du moment où ils obtiennent la citoyenneté canadienne. Toutefois, on reconnaît de plus en plus largement que l'établissement est un processus à long terme et que les besoins des nouveaux arrivants vont bien au-delà des services pour lesquels les organismes d'établissement reçoivent du financement.

L'immigration a des effets sur l'ensemble de la société et les besoins des immigrants ne devraient pas être relégués au seul secteur de l'établissement. Il revient plutôt aux divers organismes gouvernementaux aussi bien que non gouvernementaux de répondre aux préoccupations en matière d'établissement dans des domaines comme l'emploi, l'éducation, le logement et la santé. La *Loi sur le multiculturalisme canadien*, certains articles de la *Charte canadienne des droits et libertés*, la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, les Codes provinciaux des droits de la personne et la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* fournissent les fondements sur lesquels les organismes gouvernementaux peuvent s'appuyer pour assumer cette responsabilité. Les politiques devraient être adaptées pour mieux répondre aux besoins des nouveaux Canadiens et des nouvelles Canadiennes.

Conclusion 2 : Les programmes d'établissement se trouvent limités par un financement insuffisant et des restrictions gouvernementales sur la conception et la prestation des services d'établissement par des organisations non gouvernementales.

La plupart des services d'établissement fédéraux et provinciaux sont assurés par des organismes communautaires sans but lucratif, appelés « organismes d'aide aux immigrants ». Dans les dernières décennies, un éventail d'organismes ethniques, multiethniques et multiservices ont assuré la prestation de toute une gamme de services d'établissement, parfois de façon indépendante et parfois en partenariat avec d'autres organisations et institutions. Ces organismes se sont engagés dans le développement communautaire et le renforcement des capacités parallèlement à l'offre de services de quartier. Leur proximité physique et idéologique des communautés de nouveaux arrivants, ainsi que leur personnel multilingue, leur donnait une crédibilité dans ces communautés.

Toutefois, en raison des pratiques de financement actuelles, les organismes d'aide aux immigrants n'ont pas suffisamment de ressources pour offrir des programmes de qualité et ils ont perdu l'autonomie de programmation qui leur a fait gagner le respect des communautés à l'origine. Les organismes d'aide aux immigrants sont restreints par un manque de financement de base stable. En effet, ils reçoivent plutôt des fonds limités pour fournir des services très spécifiques, souvent sur une base annuelle. Un grand nombre survivent grâce à des contrats de prestation de services liés à la langue et à des programmes concentrés sur les besoins d'établissement à court terme. Le financement de projet, ou « financement contractuel », donne lieu à l'achat par le gouvernement

En Colombie-Britannique, les cours de langues cessent à un niveau qui ne prépare les clients que marginalement pour l'emploi.

Kelly Pollack, MOSAIC

de services définis assortis de produits livrables précis et de contrôles du financement. Les contrats sont souvent assortis de critères d'imputabilité plus sévères, laissant peu de souplesse, ou aucune, dans la prestation ou le financement des programmes. Le financement de projet est devenu plus courant parallèlement au fait que le gouvernement fédéral a délégué les services d'établissement. En Colombie-Britannique, les organismes se font ouvertement concurrence pour obtenir les fonds destinés à l'établissement. Essentiellement, les organismes d'aide aux immigrants fournissent aux gouvernements un moyen d'assurer le service à faible coût.

Ce virage d'« organisme communautaire » à « organisme de prestation de services » a entraîné la perte de l'autonomie qui permettait de cerner les besoins d'établissement locaux et particuliers et d'y répondre. Le personnel de première ligne estime que les programmes offerts ne répondent pas aux besoins de la clientèle. De plus, ce virage a fait chuter la capacité des organismes de défendre les droits de leurs clients. La frilosité en matière de défense des droits résulte du manque de ressources, y compris l'obligation de réorienter des ressources vers les demandes de financement et les évaluations, combiné à une hésitation à critiquer les politiques des organismes gouvernementaux de financement. En général, les organismes offrant des services d'établissement sont bien informés mais ne possèdent pas les ressources nécessaires pour assurer la défense des droits. Deux exceptions existent : l'Ontario Council of Agencies Serving Immigrants et le Conseil canadien pour les réfugiés. En Colombie-Britannique, qui se classe au deuxième rang au Canada en proportion de population immigrante, les organismes d'aide aux immigrants se voient interdire d'effectuer du travail de défense des droits.

Conclusion 3 : La séparation familiale prolongée est une conséquence coûteuse des politiques d'immigration.

Les réseaux sociaux que constituent les familles et les communautés sont des facteurs importants de l'expérience d'établissement. Les gens qui travaillent dans ce domaine le savent depuis longtemps, et l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, l'ELIC, l'a confirmé récemment (Statistique Canada, 2005). Cette vaste enquête a démontré que les nouveaux arrivants s'appuient sur l'aide reçue de la famille et des amis davantage que sur celle de toute autre source – y compris des organismes gouvernementaux et des organismes de services d'établissement – pour les quatre facteurs d'établissement considérés dans l'étude : trouver un logement, trouver un emploi, accéder aux soins de santé et accéder à l'éducation ou à la formation. Dix-huit pour cent des personnes sondées dans le cadre de l'ELIC avaient déjà de la famille ou des amis au Canada au moment de leur migration (Statistique Canada, 2005, p. 86).

Les nouveaux arrivants qui subissent une séparation familiale prolongée au cours de leur expérience migratoire la vivent bien souvent avec surprise. Ils ne s'attendaient pas à cette situation et qualifient d'extrêmement difficile cette entrave à leur établissement. Avant d'entreprendre les démarches pour parrainer les membres de leur famille et les faire venir au Canada, un grand nombre d'immigrants et de réfugiés n'ont pas conscience du fait que le processus peut s'échelonner sur plusieurs années. Le virage dans les politiques de CIC en faveur de l'immigration économique et en retrait de la catégorie de regroupement familial a eu pour conséquence de sous-financer les programmes de réunion des familles et d'entraîner des délais. De plus, les familles de réfugiés risquent une séparation plus longue en raison du délai d'obtention de statut de résident permanent pour le

Pour parrainer, il faut un certain revenu. Mais que faire? Je ne gagne pas autant d'argent.

Participant à un groupe de discussion



parrain ou la marraine ou de l'incapacité de payer les frais de traitement qui doivent accompagner chaque demande (550 \$ par adulte, et 150 \$ par enfant).

Une grande partie du personnel de première ligne constate que la diminution de l'immigration dans la catégorie de regroupement familial réduit la stabilité des familles. Les coûts associés à une séparation familiale prolongée incluent une détresse émotionnelle, les risques pour l'intégrité physique des personnes restées au pays d'origine (en raison de la guerre, de la violence, de la pauvreté ou de l'insécurité), la perte de confiance, le besoin accru de services au moment de la réunion des membres de la famille et les coûts économiques associés au maintien de plusieurs foyers. De plus, les membres de la famille qui se réunissent après plusieurs années de séparation sont parfois incapables de surmonter les conséquences de cette séparation. Certaines familles étendues n'arrivent pas à se réunir au Canada parce qu'elles ne correspondent pas à la définition occidentale de la famille nucléaire.

CIC a mis l'accent sur l'augmentation de la proportion des immigrants de la composante économique en raison d'inquiétudes réelles face à une tendance de déclin des perspectives socio-économiques des immigrants au Canada. Toutefois, après dix ans de virage, les immigrants ne s'en tirent pas mieux. Il faut de la recherche supplémentaire pour mieux comprendre l'importance de la famille dans le processus d'établissement et les coûts associés à la séparation familiale prolongée.

Conclusion 4 : L'emploi est le plus criant besoin des personnes tentant de s'établir au Canada, notamment parce qu'il contribue à réduire les autres entraves à l'établissement.

Les immigrants au Canada sont, en moyenne, plus scolarisés que les Canadiens et les Canadiennes, et en meilleure santé. La plupart arrivent ici durant leurs meilleures années de productivité et souhaitent trouver un emploi signifiant. Mobiles et multilingues, ils débarquent au Canada, l'un des pays ayant la plus grande diversité ethnique dans le monde. Pourtant, pour toutes sortes de raisons, malgré les avantages que constituent ces qualités dans une économie du savoir mondialisée, bon nombre de nouveaux arrivants ne prospèrent pas d'un point de vue économique. Les mêmes critères qui suffisent à entrer au Canada ne suffisent pas à obtenir un emploi correspondant aux compétences.

La pire problématique liée à l'établissement est l'incapacité de trouver un emploi, en particulier un emploi dans le domaine d'éducation et d'expérience. Les données du recensement révèlent que les immigrants au Canada avant les années 1990 s'en tiraient mieux économiquement dans certains cas que les Canadiens et Canadiennes, mais que les années 1990 ont été le théâtre d'un déclin important pour les immigrants. Selon le recensement de 2001, le taux de chômage des immigrants récents âgés de 25 à 44 ans était près du double de celui de leurs homologues Canadiens et Canadiennes. Trente-cinq pour cent des nouveaux arrivants venus en 1991 ou plus tard vivaient sous le seuil de la pauvreté en 2001, contre environ 15 pour cent de la population née au Canada.

Les coûts économiques liés à l'inutilisation des compétences des nouveaux arrivants sont multiples. Ils se répercutent sur le Canada, sur les employeurs canadiens, sur les pays d'origine des immigrants (à cause de l'exode des cerveaux et de la diminution d'envois de fonds) et sur les immigrants eux-mêmes ainsi que sur leurs familles. Les coûts sociaux liés au défaut de reconnaître les compétences et les contributions des nouveaux arrivants au Canada sont aussi importants que les coûts économiques. Bon nombre d'immigrants viennent au Canada avec l'espoir d'y trouver une meilleure vie pour eux-mêmes et leurs familles. Un emploi adéquat n'est qu'une composante de leur nouvelle situation, mais une composante vitale. Permettre aux nouveaux arrivants



de se tailler une place dans la société canadienne suppose un seuil minimum d'appartenance, d'acceptation et de reconnaissance. Ces notions font toutes parties du terme « inclusion sociale ». Échouer à l'inclusion sociale entraîne des coûts sur le plan des relations ethniques et raciales, des droits de la personne, du processus d'établissement et de la santé mentale. (Pour plus d'information sur l'emploi, consulter le chapitre de la Revue documentaire consacré à l'emploi.)

Conclusion 5 : Les barrières de communication limitent l'accès aux services et, pour un grand nombre, ne trouvent pas remède dans la formation linguistique offerte.

La communication est une part essentielle de la prestation de services et des décisions qui touchent la santé, l'éducation, les questions juridiques et d'autres questions importantes de la vie. Les nouveaux arrivants qui ne maîtrisent pas la langue française ou anglaise sont souvent incapables de communiquer avec les fournisseurs de services en dehors du secteur de l'établissement. (C'est l'une des raisons pour lesquelles bon nombre d'organismes de services d'établissement cherchent à élargir leurs programmes et leur main-d'œuvre pour aller au-delà de leur mandat original.) De façon optimale, les nouveaux arrivants devraient pouvoir accéder aux services offerts dans notre société. Certains organismes embauchent des interprètes pour accompagner leurs clients chez le médecin ou chez d'autres fournisseurs de services. Toutefois, tout comme les soins de santé aux populations vulnérables ne doivent pas relever uniquement des cliniques de santé communautaire, la communication et l'interprétation ne doivent pas relever uniquement du secteur de l'établissement.

À l'heure actuelle, en dehors de ce secteur, une bonne partie des fonds consacrés à l'interprétation sont inadéquats ou offerts sur une base ponctuelle. Un grand nombre de fournisseurs de services comptent sur leurs clients pour amener des membres de leur famille ou des amis pouvant servir d'interprètes, ce qui soulève des inquiétudes sur la confidentialité ainsi que sur la fiabilité de la communication. La plupart des fournisseurs de soins de santé, de services juridiques ou sociaux et d'institutions d'enseignement disposent de peu de fonds, quand ils en ont, pour les services professionnels d'un interprète. Certains tribunaux embauchent des interprètes, de même que certains conseils scolaires, au besoin.

Il existe deux autres possibilités pour améliorer la communication entre les nouveaux arrivants et les fournisseurs de services. Une option à long terme consiste à enseigner au nouvel arrivant à parler anglais ou français. C'est effectivement le but des programmes de langue offerts aux nouveaux arrivants. Toutefois, bien des provinces n'offrent pas le niveau linguistique nécessaire pour des communications poussées. La Colombie-Britannique, le Québec et la plupart des provinces maritimes n'offrent que trois niveaux (sur une possibilité de huit) de formation linguistique. Au Manitoba, par contre, on offre tous les niveaux en plus de cours de langues spécifiques à l'occupation. De plus, le financement fédéral de l'enseignement de l'anglais langue seconde (ALS) ou du français langue seconde (FLS) n'a pas été augmenté depuis 1996, et les critères d'admissibilité empêchent les demandeurs d'asile, les citoyens canadiens et d'autres catégories de nouveaux arrivants d'accéder à ces cours. Enfin, bon nombre de personnes admissibles n'ont pas accès à des services de garde d'enfants ou à du transport, ou ne peuvent trouver des cours convenant à leur horaire de travail. Dans bien des régions du pays, les listes d'attente

L'une des plus grandes frustrations de la clientèle a trait à la langue. La plupart des gens sont brillants, mais ils se sentent stupides à cause des barrières de communication.

Ines Rios, St. Joseph Immigrant Women's Centre (Hamilton)



sont longues pour participer à un cours d'ALS. Il est nécessaire d'améliorer considérablement les programmes linguistiques pour s'assurer que ces nouveaux arrivants atteignent une maîtrise suffisante de la langue anglaise ou française. (Pour plus de détails à ce sujet, consulter le chapitre de la Revue documentaire consacrée à la formation linguistique.)

Un autre moyen de contourner les barrières de communication pour favoriser l'accès aux services est de trouver des professionnels qui parlent la même langue que le nouvel arrivant. Cela est particulièrement important pour les services où la confidentialité est primordiale. Selon l'Enquête longitudinale auprès des immigrants au Canada, 57 p. 100 des immigrants ont affirmé qu'il était important ou très important que leur fournisseur de soins de santé puisse parler leur langue (Statistique Canada, 2005, p. 41). L'élaboration d'une stratégie pour l'emploi de professionnels bilingues et multilingues aurait l'avantage d'augmenter les chances d'emploi pour les personnes formées à l'étranger.

Conclusion 6: L'expérience d'établissement d'un grand nombre de nouveaux arrivants se caractérise par l'isolement, la vulnérabilité et le manque d'engagement citoyen.

Bon nombre des personnes qui arrivent au pays pour s'y établir souffrent d'isolement parce qu'elles ne parlent pas suffisamment bien l'anglais ou le français, sont séparées de leur famille, n'ont pas un logement adéquat, se butent à des barrières culturelles et vivent dans la pauvreté. Ces gens sont souvent vulnérables à l'exploitation parce qu'ils ne connaissent pas leurs droits dans des domaines comme la location, l'emploi ou la formation d'appoint ou scolaire. Bon nombre ne savent pas très bien où obtenir de l'aide pour divers problèmes. Les recherches indiquent que les nouveaux arrivants se tournent d'abord vers la famille et les amis, mais il peut arriver que ces personnes ne soient pas très versées dans le contexte juridique et politique qui détermine les droits.

Cette vulnérabilité se trouve aggravée par les compressions budgétaires de l'aide juridique dans certaines provinces (p. ex. en Colombie-Britannique) et par le statut précaire du système d'aide juridique dans d'autres provinces (p. ex. au Québec). Le gouvernement fédéral n'établit pas de normes de couverture minimum pour tout le pays. En Colombie-Britannique, où les services d'aide juridique ont été réduits considérablement, les organismes d'aide aux immigrants se sont tournés vers le secteur privé pour obtenir des fonds pour embaucher des techniciens juridiques et fournir de l'aide dans le domaine de l'immigration, de la famille, du bien-être, du logement et de l'emploi. Dans d'autres provinces, où il n'existe pas de fonds d'aide juridique, les organismes non gouvernementaux et les bénévoles aident directement les immigrants et les réfugiés. Dans les grands centres qui accueillent beaucoup d'immigrants, comme Toronto, les cliniques d'aide juridique servant des populations spécifiques, par exemple les gens d'Asie du Sud ou de Chine, ont pu attirer une clientèle qui n'utiliserait pas des services d'aide juridique plus génériques. Tous ces efforts aident à informer les nouveaux arrivants de leurs droits, mais ils ne peuvent remplacer un système complet et sûr d'aide juridique. L'Association du Barreau canadien a d'ailleurs soutenu une contestation du droit constitutionnel à l'aide juridique en Colombie-Britannique à la suite de préoccupations soutenues quant à la vulnérabilité croissante de certaines populations.

Les parents ne connaissent pas leurs droits, ne savent pas qu'ils peuvent faire des demandes à l'école et au système.

Gail Belisario, directrice de l'équité, Hamilton Wentworth District School Board



De plus, bon nombre de nouveaux arrivants ne savent pas comment exprimer leurs points de vue aux politiciens et aux décideurs. Certains nouveaux arrivants n'ont jamais vécu dans un pays démocratique et ne savent pas comment fonctionne le système politique. D'autres ne croient tout simplement pas que quiconque puisse être ouvert à leurs préoccupations. Des problématiques comme le profilage racial par la police, le ciblage des hommes musulmans pour des vérifications de sécurité « au hasard » dans les aéroports et la discrimination sur le marché du travail laissent sous-entendre que certains nouveaux arrivants sont plus bienvenus que d'autres.

Ces problèmes dénotent un besoin de renforcement communautaire, de développement de compétences de leadership et d'éducation citoyenne au sein des communautés de nouveaux arrivants. Ils soulignent la nécessité d'un programme de politiques publiques qui soutient l'inclusion sociale non seulement par le biais de la sensibilisation aux droits et aux responsabilités, mais également par le respect du pluralisme culturel et l'amélioration de l'accessibilité aux institutions démocratiques et aux artisans de politiques.

Conclusion 7: Les entraves politiques et juridiques à l'établissement sont interconnectées et créent une discrimination systémique à l'encontre des nouveaux arrivants.

Les conclusions ci-dessus sont présentées individuellement, mais en réalité, elles découlent d'une toile d'entraves politiques et juridiques interconnectées qui ont une incidence sur l'établissement des nouveaux arrivants. Par exemple, l'isolement et la dépression peuvent être reliés à la séparation familiale prolongée ou à de faibles perspectives d'emploi. L'isolement et les faibles perspectives d'emploi peuvent, elles, s'aggraver avec la difficulté à parler français ou anglais. L'inadmissibilité des demandeurs d'asile à la plupart des programmes d'établissement financés par CIC a pour résultat que des personnes peuvent vivre au Canada pendant des années sans jamais avoir accès à une formation linguistique. Le manque de ressources pour les organismes de services d'établissement souhaitant faire du travail de défense des droits peut être lié au manque de connaissance des droits et d'engagement citoyen dans les communautés de nouveaux arrivants. Le seuil de revenu exigé pour parrainer l'immigration de membres de la famille au Canada réduit la capacité des familles de mettre leurs ressources en commun, diminuant ainsi leurs chances de sortir de la pauvreté. Toutes ces problématiques trouvent racine dans les lois, les règlements et les politiques sociales canadiennes.

Dans certains cas, les entraves se combinent d'une manière telle qu'elles sont virtuellement insurmontables et qu'elles créent une discrimination systémique. À titre d'exemple, bon nombre de nouveaux arrivants n'arrivent pas à obtenir un emploi parce qu'ils n'ont pas d'expérience de travail au Canada. Les professionnels qui posent leur candidature pour des postes d'entrée pour obtenir de l'expérience sont rejetés parce qu'ils sont « surqualifiés ». Cette pratique de rejet des candidatures surqualifiées, en elle-même, est une sage politique d'embauche. Ce n'est toutefois pas le cas dans le contexte d'un marché du travail où les perspectives sont limitées pour un grand nombre d'immigrants. Cette question a été traitée dans une récente décision du Tribunal canadien des droits de la personne (Valpy, 2006). Bref, différents ensembles d'entraves sont interconnectés et se combinent pour influencer l'établissement des nouveaux arrivants de diverses manières.



Recommandations de changements politiques et législatifs

À la lumière des entraves dévoilées dans le cadre de la présente étude, nous recommandons les changements politiques et législatifs suivants, en priorité :

1. Réduire les obstacles qui nuisent à la collaboration interministérielle et intergouvernementale, ainsi qu'entre les secteurs public et privé.

La nature systémique de bon nombre d'entraves à l'établissement indique le besoin d'établir des programmes plus holistiques, qui répondent à de multiples besoins d'établissement de façon simultanée. Le gouvernement fédéral soutient quelques nouvelles initiatives de ce type, lesquelles sont très bien reçues par les nouveaux arrivants. Parmi les exemples de partenariats prometteurs, mentionnons le programme ontarien de travailleurs du secteur d'établissement en milieu scolaire (Settlement Workers in Schools) et le conseil régional de Toronto pour l'emploi des immigrants (Toronto Region Immigrant Employment Council). L'Initiative concernant les professionnels de la santé formés à l'étranger est un récent effort interministériel du gouvernement fédéral. L'une des composantes est un Cours de langues de niveau avancé (CLNA). Actuellement au stade de programme pilote, le CLNA consiste à offrir de la formation linguistique adaptée à des professions particulières, qui permettra aux nouveaux arrivants d'améliorer à la fois leurs compétences linguistiques et leurs perspectives d'emploi. Les programmes offerts en collaboration devraient être encouragés et multipliés.

Les solutions (pour l'intégration au marché du travail) sont radicalement différentes d'un bout à l'autre du pays, car les besoins du marché du travail diffèrent. À Toronto, c'est une question de volume. Ailleurs, il s'agit d'attirer ou de retenir les immigrants. Nous voulons la capacité communautaire d'élaborer des solutions locales.

Elizabeth McIsaac, TRIEC

2. Renforcer la catégorie de regroupement familial en accélérant le traitement des demandes de parrainage de la famille et d'immigration.

La séparation familiale prolongée impose un tourment difficile et superflu en plus des ajustements de vie considérables qui font partie de toute expérience de migration. L'un des objectifs de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés est « de veiller à la réunification des familles au Canada » (article 3(1)(d)). Ainsi, Citoyenneté et Immigration Canada devrait consacrer davantage de ressources à cette fin. En dehors de CIC, une enquête menée par la Vérificatrice générale du Canada pourrait clarifier la relation entre les frais de traitement de dossier imposés pour le « recouvrement des coûts » et les ressources consacrées au traitement de diverses demandes liées à l'immigration. (Pour plus de détails sur cette question, veuillez consulter le chapitre de la Revue documentaire consacré à la politique sur l'immigration et la détermination du statut de réfugié.)

3. Réduire le nombre de personnes vivant dans une « zone grise » juridique en rendant l'obtention du statut de résident permanent automatique dès la reconnaissance du statut de personne réfugiée ou protégée au sens de la Convention. Donner aux autorités de l'immigration la capacité de révoquer ce statut en cas de doute sérieux sur l'identité, la sécurité, la criminalité ou autres préoccupations.

La plupart des réfugiés au Canada font leur demande de statut de réfugiés une fois arrivés au pays plutôt qu'à l'étranger. Le temps nécessaire pour déposer une demande, la faire accepter, demander le statut de



résident permanent et recevoir ce statut est d'environ trois ans, en moyenne. Durant cette période de « zone grise », ces personnes ne sont pas admissibles aux services d'établissement financés par le gouvernement fédéral, et elles ne peuvent pas parrainer les membres de leur famille pour qu'ils viennent les rejoindre au Canada. Ce délai constitue une grave entrave à l'établissement. La présente recommandation nécessite de modifier la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés ou son règlement. (Pour plus d'information sur cette question, consulter le chapitre de la Revue documentaire consacré à la politique sur l'immigration et la détermination du statut de réfugié, ou Brouwer, 2004.)

4. **Assurer un financement stable, s'échelonnant sur plusieurs années, aux organismes d'aide aux immigrants et leur accorder plus de souplesse dans leurs programmes.**

Le financement des programmes liés à la prestation de services spécifiques devrait être complété par une autre source de financement, stable, s'étendant sur plusieurs années. Cela permettrait aux organismes de s'engager dans une planification à long terme et d'avoir plus d'autonomie pour offrir des programmes qui répondent aux besoins spécifiques de leur localité. Cela pourrait supposer d'établir des partenariats avec des fournisseurs de services locaux en dehors du secteur de l'établissement pour créer de nouveaux programmes, ou avec d'autres organismes de services d'établissement dans différentes localités. Le besoin de financement stable est particulièrement critique en Colombie-Britannique, où les sommes allouées par le gouvernement aux organismes n'atteignent même pas le coût réel de la prestation des services d'établissement. (Ce sujet fait l'objet d'une discussion dans le chapitre de la Revue documentaire consacré à la politique d'établissement.)

Financer des initiatives qui réunissent les gens pour travailler à des problèmes. Il y a tellement de liens entre le développement communautaire, la planification sociale, l'accès au marché du travail et l'établissement.

**Uzma Shakir, Council of Agencies
Serving South Asians**

5. **Veiller à ce que les intervenants clés assurent et financent des services d'interprétation professionnels aux fournisseurs de services de santé et de services juridiques, aux écoles, aux services sociaux et aux autres domaines dans lesquels les nouveaux arrivants ont des besoins.**

Les nouveaux arrivants au Canada devraient améliorer leur maîtrise de la langue anglaise ou française. Toutefois, dans l'intervalle, ils devraient avoir davantage accès aux services professionnels d'interprètes pouvant les aider à combler leurs besoins d'établissement. L'interprétation ne devrait pas être laissée seulement à la famille et aux amis. De même, il ne revient pas uniquement aux organismes de services d'établissement et aux cliniques de santé communautaire d'embaucher un interprète pour répondre aux besoins de leurs clients dans un autre milieu, à moins que ces organisations n'aient reçu un financement spécifique à cette fin. Les divers organismes gouvernementaux et non gouvernementaux d'aide aux nouveaux arrivants devraient inclure les services d'interprétation à leur budget. L'un des avantages connexes de la mise en œuvre de cette recommandation est que l'expansion des programmes d'interprétation professionnelle pourrait tabler sur l'expertise linguistique existante, ouvrant ainsi des possibilités d'emploi aux nouveaux arrivants. (Cette question fait l'objet de discussion plus détaillée dans le chapitre de la Revue documentaire consacré à la santé.)

Notre plus grave problème (dans l'aide aux nouveaux arrivants) c'est le manque de fonds pour des interprètes.

**Judy MacNeil, Dundurn
Community Legal Services
(Hamilton)**



6. **Fonder l'admission aux professions réglementées sur des critères justes et spécifiques et non sur les conditions du marché du travail.** Les organes d'autoréglementation sont mandatés pour protéger le public et « l'intérêt public ». Jusqu'à maintenant, l'intérêt public a été défini de façon très étroite, se concentrant sur les intérêts de la profession avant tout. Pourtant, ces ordres professionnels ne sont pas mandatés pour tenir compte des conditions du marché du travail dans leurs pratiques. Les gouvernements provinciaux et autres intervenants devraient inciter les ordres professionnels à redéfinir ce que signifie « agir dans l'intérêt public ». De même, il faudrait créer des mécanismes d'appel indépendants pour les demandeurs souhaitant s'opposer aux décisions relatives aux permis d'exercice. La question de l'accès aux professions et aux métiers a fait son chemin dans la conscience publique, mais les progrès ont été lents. (Pour plus d'information sur cette question, consulter le chapitre de la Revue documentaire consacré à l'emploi, PROMPT, 2004, MOSAIC, 2006 ou Thomson, 2005.)
7. **Renforcer la capacité du personnel enseignant de répondre aux besoins linguistiques et autres des enfants et des jeunes immigrants.** Accroître l'imputabilité des fonds provinciaux d'enseignement de l'anglais ou du français langue seconde pour veiller à ce qu'ils soient effectivement utilisés à cette fin. De façon plus générale, les éducateurs devraient recevoir une formation, des outils et des ressources pour être mieux préparés à travailler dans des environnements caractérisés par le pluralisme culturel, religieux et linguistique. Les initiatives ne devraient pas se limiter aux enseignants d'anglais ou de français langue seconde. On devrait prévoir de répondre aux besoins des apprenants d'anglais ou de français langue seconde dans le cadre de la formation du personnel enseignant partout au pays. L'existence d'une infrastructure d'établissement est essentielle pour attirer les nouveaux arrivants vers les plus petites localités. (Plus d'information sur cette question se trouve dans le chapitre de la Revue documentaire consacré à la formation linguistique.)

Nous essayons de faire ce qui est le mieux pour les étudiants, et ensuite nous essayons de trouver le financement. Une bonne politique devrait suivre une bonne pratique.

**Jack Maga, St. Charles Adult
Education Centres
(Hamilton)**

Recommandations d'autres sources

Les recommandations ci-dessus ne répondent pas à toutes les entraves cernées dans le présent rapport. Pour certaines, les solutions sont évidentes, par exemple augmenter le financement ou d'élargir les critères d'admissibilité pour améliorer l'accès aux services. L'élimination d'autres entraves supposerait une restructuration fondamentale au sein du gouvernement pour modifier les frontières juridictionnelles. Bien qu'il ne soit pas possible de répondre à toutes les entraves dévoilées dans le cadre du présent rapport, il est utile de savoir où l'on peut trouver de l'information détaillée sur des recommandations et des pratiques exemplaires relatives à l'établissement. Il existe en effet de nombreuses recommandations judicieuses pour améliorer divers aspects de l'expérience d'établissement. Tous les rapports mentionnés ci-dessous sont accessibles par Internet. Veuillez consulter la section Lectures suggérées pour plus de détails :

- Dans les domaines de l'*immigration*, de la *détermination du statut de réfugié* et de la *politique d'établissement*, le Conseil canadien pour les réfugiés a mis de l'avant plusieurs excellentes idées (1998 et autres), tout comme des associations parapluies comme l'Ontario Council of Agencies Serving Immigrants (OCASI), la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes du Québec et l'Affiliation of



Multicultural Societies and Service Agencies de la Colombie-Britannique (AMSSA). Dans leur publication sur la séparation familiale, Bernhard, Landolt et Goldring (2005) relèvent de nombreuses recommandations s'adressant aux artisans de politiques, aux éducateurs et aux fournisseurs de services ainsi qu'aux familles.

- En matière de *formation linguistique*, sur l'enseignement de l'anglais langue seconde dans les écoles, le vérificateur général de l'Ontario (2005, chapitre 3) et divers rapports de l'organisation People for Education recommandent des changements en Ontario. Le programme en dix points pour l'inclusion des étudiants nouveaux arrivants de la Atkinson Charitable Foundation (2005) contient des recommandations qui vont au-delà de l'enseignement de l'anglais langue seconde. En matière de formation linguistique pour les adultes, les pratiques exemplaires sont établies par MWB Educational Consultants (document non daté).
- En matière d'*emploi et intégration à la population active* des nouveaux arrivants, on peut trouver des recommandations dans le rapport de consultation du Forum des politiques publiques tenu en 2005 (Lopes, 2005) et dans un document commandé par la Commission consultative sur la formation à Hamilton (CCFH, 2004). Sur les questions d'*accès aux professions et aux métiers*, les rapports contenant des recommandations concentrées sur l'Ontario (PROMPT, 2004) et la Colombie-Britannique (MOSAIC, 2006) intéresseront aussi bien les autres provinces.
- Dans le secteur de la *santé et immigration*, Hyman (2001) et Gagnon (2002) font plusieurs recommandations ayant trait aux entraves politiques et juridiques auxquelles font face les immigrants, tout comme Bowen (2001) sur la question spécifique des barrières linguistiques nuisant à l'accès aux soins de santé.
- Quant aux *logements pour les nouveaux arrivants*, voir Mattu (2002) pour des recommandations sur les problématiques de logement que vivent les immigrants et les réfugiés de la région Lower Mainland de la Colombie-Britannique et Zine (2003) pour des recommandations concernant Toronto.

Recommandations visant les acteurs non gouvernementaux

La plupart des recommandations entourant les problématiques d'établissement nécessitent des engagements au point de vue législatif et politique ou des engagements de ressources de la part du gouvernement. Comme nous l'avons expliqué dans la section précédente, les artisans de politiques peuvent entreprendre plusieurs démarches pour améliorer l'expérience d'établissement des nouveaux arrivants. De plus, les acteurs du secteur privé, comme les fondations et les employeurs, sont bien placés pour aider les nouveaux arrivants à s'établir. Sans libérer les organismes gouvernementaux de leurs responsabilités, les acteurs non gouvernementaux peuvent suppléer aux politiques d'établissement existantes par le biais de leurs propres programmes et pratiques.

Quelques pistes d'action brièvement articulées suivent ci-dessous. Elles se fondent sur les entraves cernées dans le cadre de la présente étude. Ces idées, et d'autres possibilités de programmes, sont présentées sous forme de tableau à l'annexe A. Les idées mentionnées ci-dessous conviennent à l'engagement de divers acteurs non gouvernementaux, mais elles pourraient très certainement être financées et administrées par des organismes gouvernementaux aussi – comme certaines le sont d'ailleurs déjà.



Intégration au marché du travail

Selon le sociologue spécialisé dans le domaine du travail, Jeffrey Reitz, le succès de la politique d'immigration du Canada revient à une caractéristique essentielle : les institutions qui relient les travailleurs aux emplois et assurent la transférabilité internationale des compétences (2005, p. 8). Les employeurs doivent pouvoir accéder aux compétences et aux habiletés des travailleurs et des travailleuses pour exécuter les tâches nécessaires. Toutefois, il existe des obstacles qui empêchent d'instaurer le changement institutionnel qui permettrait une meilleure transférabilité des compétences. Parmi ces obstacles, mentionnons la complexité institutionnelle; le synchronisme et les structures décisionnelles; et l'effet des attitudes raciales et de la discrimination (Reitz, 2005).

À la lumière de ces complexités, certaines possibilités émergent pour permettre aux acteurs du secteur privé d'agir pour aider les nouveaux arrivants à pénétrer le marché du travail et à y prospérer. La présente section relève plusieurs possibilités d'action, en commençant par les moins ambitieuses et en progressant graduellement vers un engagement plus intense.

Soutien à une table ronde nationale sur l'accès aux professions et aux métiers (APM)

Capacity Canada est une organisation parapluie relativement nouvelle qui a été créée pour explorer la mise en œuvre de normes nationales pour certains éléments du processus d'APM. La création de normes nationales pour l'autorisation d'exercer améliorerait la mobilité interprovinciale des Canadiens et des Canadiennes qualifiés tout autant que celle des personnes formées à l'étranger. Capacity Canada a également l'intention de créer un cadre de responsabilité pour les organes de réglementation d'une profession ou d'un métier. Une part importante de ce processus consiste à faire participer directement les immigrants professionnels travaillant en partenariat les uns avec les autres et à contribuer au processus décisionnel. À l'heure actuelle, Capacity Canada dispose d'un organisateur à Toronto pour l'Est du Canada, et d'un autre à Vancouver, pour l'Ouest du pays. Financée par le ministère du Patrimoine canadien, la première table ronde nationale se tiendra en septembre 2006.

Nous encourageons les fondations, employeurs et fournisseurs de services de tout le Canada à diffuser l'information au sujet de cette initiative. Les organisations comme la Commission du droit du Canada devraient envisager de fournir une expertise juridique, probablement sous forme de l'embauche d'un étudiant en droit pour soutenir le projet ou d'un avocat ou d'une avocate formé à l'étranger pour travailler avec la direction de Capacity Canada durant cette année déterminante.

Programmes de mentorat

S'inspirant de la prémisse que le changement se produit une personne à la fois, les programmes de mentorat constituent un moyen simple et direct d'améliorer les perspectives d'emploi des nouveaux arrivants. L'objectif consiste à donner aux nouveaux arrivants qualifiés les contacts et les connaissances qui ne peuvent être acquis que par l'expérience au sein de la population active. Le programme jumelle les nouveaux arrivants à des mentors de même profession. Dans le cadre de Mentoring Partnership, dont les activités se trouvent à Toronto et dans les régions environnantes de Peel et de York, les mentors partagent leurs connaissances et leur expérience en donnant 24 heures de leur temps, sur une période de quatre mois, pour aider les mentorés à naviguer dans le processus de recherche d'emploi. Le Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME), au Québec, est un autre exemple de programme de mentorat.



Programmes de prêts aux immigrants pour couvrir les dépenses de transition

La Calgary Foundation a récemment créé un fonds destiné aux immigrants (Immigrant Access Fund) avec l'objectif de fournir aux immigrants formés à l'étranger des microprêts pour soutenir l'agrément, la formation et le perfectionnement des compétences. Selon les lignes directrices du programme, un petit prêt pouvant atteindre 5 000 \$ permet aux immigrants de financer les processus d'agrément qui les mèneront là où l'on a le plus besoin d'eux. Le financement couvre une période d'études et les frais d'examen, ou un perfectionnement à court terme pour travailler dans le domaine choisi, là où ils peuvent continuer à renforcer leurs qualifications. Ce programme de microprêts est le premier du genre à Calgary.

Un programme similaire a été mis sur pied par la Maytree Foundation à Toronto, et connaît un grand succès. Des 90 prêts accordés, seulement quatre n'ont pas été remboursés, un pourcentage plus faible que ce que connaissent habituellement les banques commerciales.

Conseils régionaux d'emploi

L'une des initiatives les plus emballantes d'intégration des nouveaux arrivants au Canada à la population active est celle du conseil régional de Toronto pour l'emploi des immigrants (Toronto Region Immigrant Employment Council – TRIEC). L'idée de créer le TRIEC émane du 2002 Toronto City Summit Alliance, une coalition de 40 leaders citoyens issus des secteurs privé et public ainsi que du monde syndical et du bénévolat dans la région de Toronto. L'Alliance a demandé à la Maytree Foundation de piloter la création d'un conseil d'intégration à la population active. Celui-ci été créé et on a soumis une demande de financement au gouvernement fédéral, laquelle a été acceptée. Le TRIEC est remarquable pour plusieurs raisons :

- la force motrice est celle d'une coalition citoyenne, et non du gouvernement, bien qu'elle s'appuie principalement sur le gouvernement pour son financement;
- le TRIEC est le plus avancé sur le chemin de l'autonomie, s'appuyant sur un éventail de sources de financement. Il dispose aujourd'hui d'un budget de 1,2 million de dollars et a plusieurs sources de financement. Seulement 20 p. 100 de ces fonds viennent de la Maytree Foundation;
- ses activités sont caractérisées par une participation active du secteur privé; et
- d'autres conseils régionaux de l'emploi plus récemment mis sur pied pour les immigrants peuvent apprendre des expériences du TRIEC.

Dans d'autres villes et régions, les efforts pour créer des initiatives unissant plusieurs intervenants autour de l'emploi des immigrants ont connu divers degrés de succès. L'un des plus gros obstacles est l'inaccessibilité dans d'autres régions des fonds fédéraux dont a profité le TRIEC pour son démarrage. Le manque de fonds provinciaux ou fédéraux destinés aux stratégies communautaires globales est une réelle pierre d'achoppement pour les tentatives locales réunissant plusieurs intervenants. C'est ainsi que des initiatives comme la stratégie de Vancouver pour l'emploi des immigrants (Employment Access Strategy for Immigrants – EASI) souffrent du manque d'élan que peut accompagner l'absence de financement de base. À Kitchener-Waterloo, en Ontario, il y a le réseau d'emploi des immigrants de la région de Waterloo (Waterloo Region Immigrant Employment Network), formé en 2005. Ses activités s'appuient sur un financement local et l'organisation a profité d'un soutien de la Kitchener and Waterloo Community Foundation ainsi que du parrainage de la Chambre de commerce locale. À



Hamilton, en Ontario, la Hamilton Community Foundation a financé un sommet sur l'intégration à la main-d'œuvre en 2005, et on prévoit former un conseil local d'emploi des immigrants.

L'attrait de ces initiatives locales est qu'elles s'adaptent aux besoins et aux priorités de la localité. De même, les employeurs pensent souvent dans un contexte local plutôt que dans un contexte de questions politiques. Si leur intérêt envers la défense des droits peut augmenter au fur et à mesure qu'ils prennent conscience des diverses entraves, ils sont plus susceptibles de participer à une coalition locale que de travailler à changer les politiques.

Autres pistes d'action

Il y a de nombreux autres domaines où des fondations, des organisations et même des individus peuvent aider à l'établissement des nouveaux arrivants. Parmi les idées issues des discussions entourant la présente étude, mentionnons l'engagement des familles dans l'éducation et l'école; l'offre aux étudiants nouveaux arrivants d'outils et d'incitatifs pour la réussite; la création de cercles interculturels de soutien des pairs pour les nouveaux arrivants; l'amélioration des compétences de leadership; et le développement des capacités communautaires par le biais de programmes de quartier. Un autre domaine d'action important a trait à l'éducation citoyenne et la sensibilisation aux droits. L'offre d'ateliers et de matériel d'information multilingues destinés aux arrivants peut aider à les informer de leurs droits. Pour toutes ces initiatives, il est important de laisser suffisamment d'espace pour la formation communautaire et l'émergence de nouvelles idées.

Notre programme de quartier (Neighbourhood Program) vise à favoriser les rencontres et la création de liens.

**David Derbyshire, Hamilton
Community Foundation**

Le recueil des « pistes d'action » qui forme l'annexe A de la présente étude répertorie des dizaines de programmes actuellement offerts ou récemment offerts dans divers domaines d'établissement. Ils sont regroupés sous cinq titres : emploi (les idées mentionnées ci-dessus ainsi que d'autres); développement du leadership et des compétences; ressources juridiques; développement communautaire; et enfants et jeunesse. Sous chaque titre, le tableau décrit les programmes locaux et régionaux pouvant être reproduits dans d'autres régions du Canada et fournit les points de contact.

Conclusion

En conclusion, il est très difficile de changer les contraintes juridictionnelles qui compliquent l'élaboration de politiques entourant l'établissement au Canada. Néanmoins, des efforts sont nécessaires pour réduire les incohérences politiques. Les organisations comme Capacity Canada travaillent en fonction de cet objectif. Les initiatives locales d'intégration de la main-d'œuvre sont un autre exemple. De multiples intervenants, tant à l'intérieur du gouvernement qu'à l'extérieur, s'allient pour travailler à la question vitale de l'amélioration de l'accès au marché du travail pour les nouveaux arrivants. Ces initiatives sont jeunes, mais tout succès pourra servir de modèle et d'inspiration car de grands avantages en découleront.

D'autres programmes dignes de mention peuvent contribuer à éliminer les entraves à l'établissement, à plus petite échelle, une personne à la fois. Si chaque fondation ou organisme recevant le présent rapport s'engage à créer un poste de stagiaire pour un nouvel arrivant, la vie de bien des individus s'en trouvera grandement améliorée. Plus on s'engagera directement auprès des populations de nouveaux arrivants, plus le désir de travailler pour changer les politiques et la loi ira croissant.



Lectures suggérées

Atkinson Charitable Foundation. Lettre ouverte au ministre ontarien de l'Éducation, l'honorable Gerard Kennedy, 30 juin 2005. (atkinsonfdn.on.ca)

Vérificateur général de l'Ontario (Bureau du). *Rapport annuel*. Toronto, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2005. (www.auditor.on.ca)

Aydemir, A. et C. Robinson. *Retour et reprise de migration chez les hommes en âge de travailler*. Document de recherche de Statistique Canada, série Direction des études analytiques documents de recherche. Ottawa, Ministre de l'Industrie, 2006. (www.statcan.ca)

Bernhard, J., P. Landolt et L. Goldring. *Transnational, Multi-Local Motherhood: Experiences of Separation and Reunification among Latin American Families in Canada*. Document de travail CERIS no 40. Toronto : Centre d'excellence conjoint pour la recherche en immigration et en intégration – Toronto, 2005. (ceris.metropolis.net)

Bowen, S. *Barrières linguistiques dans l'accès aux soins de santé*. Ottawa, Santé Canada, 2001. (www.hc-sc.gc.ca)

Conseil canadien pour les réfugiés. *Les meilleures pratiques en matière d'établissement : Les services d'établissement pour les immigrants et les réfugiés au Canada*. Montréal, Conseil canadien pour les réfugiés, 1998. (www.web.ca/ccr/)

Citoyenneté et Immigration Canada. *La loi sur l'immigration du Canada*. Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux du Canada, 2002. No de cat. MP23-65/2002. (www.cic.gc.ca)

CREHS (Centre for Research and Education in Human Services). *Towards Prosperity: A National and Provincial Perspective on the Need to Utilize Immigrant Skills*. Document de discussion préparé pour l'Immigrant and Refugee Employment Service Committee de la Commission consultative sur la formation à Hamilton. Aussi disponible en anglais, 2004. (www.htab.ca)

Friesen, C. et J. Hyndman *A System in Crisis: 2004 Inter-Provincial Report Card on Language and Settlement Services in Canada: Executive Summary*. Faculté de géographie, Simon Fraser University, 2005. (www.immigrantsandrefugees.ca)

Gagnon, A. *La réceptivité du système canadien de soins de santé à l'égard des nouveaux arrivants*. Étude n° 40, Commission sur l'avenir des soins de santé au Canada (Commission Romanow), 2002. (www.hc-sc.gc.ca)

Hyman, I. *Immigration et santé*. Document de travail 01-05, Recherche sur les politiques en matière de santé, Ottawa, Santé Canada, 2001. (www.hc-sc.gc.ca)



Khandor, E., J. MacDonald, P. Nyers, et C. Wright. *The Regularization of Non-Status Immigrants in Canada 1960-2004: Past Policies, Current Perspectives, Active Campaigns*. Toronto, Campagne STATUS, 2004. (www.ocasi.org/status)

Lopes, S. *Impliquer les collectivités locales dans les questions relatives à l'immigration, du 7 au 10 juin 2005, à Toronto*. Ottawa, Forum des politiques publiques, 2005. (www.ppforum.ca)

Mattu, P. *A Survey on the Extent of Substandard Housing Problems faced by Immigrants and Refugees on the Lower Mainland Vancouver of British Columbia: Summary Report*. Étude réalisée pour le Regional Homelessness Research Committee, Vancouver, MOSAIC Settlement Services, 2002. (www.mosaicbc.com)

MOSAIC. *Improving Access to Licensure: A Report on the Access to Licensure in Regulated Professions for Internationally Trained Professionals in British Columbia*. Vancouver: MOSAIC, 2006. (www.mosaicbc.com)

Mwarigha M.S. *Towards a Framework for Local Responsibility: Taking Action to End the Current Limbo in Immigrant Settlement – Toronto*. Toronto, The Maytree Foundation, 2002. (www.maytree.com)

MWB Educational Consultants. *Best Practices Features of Quality LINC Programs*. document préparé pour le Comité consultatif CLIC pour l'Ontario. Non daté. (atwork.settlement.org)

OCASI (Ontario Council of Agencies Serving Immigrants). *Framework for an Agreement: OCASI Position Paper on Federal – Provincial (Ontario) Agreement on Immigration and Settlement*. Toronto, OCASI, 2005. (www.ocasi.org)

Omidvar, R. *Social Inclusion: A New Vision of Immigrant Settlement in Canada*. Ottawa, Caledon Institute of Social Policy, 2001. (www.caledoninst.org)

Pal, L. *Beyond Policy Analysis: Public Issue Management in Turbulent Times*. Scarborough, Ont., Nelson Thomson Learning, 2001.

PROMPT (Policy Roundtable Mobilizing Professions and Trades). *In the Public Interest: Immigrant Access to Regulated Professions in Today's Ontario*. Toronto, PROMPT, 2004. (www.promptinfo.ca)

RBC Groupe Financier. *L'avantage de la diversité : L'économie du Canada au XXI^e siècle*. Présenté à la 10^e conférence internationale Metropolis, Toronto, 20 octobre 2005. (www.rbc.com)

Reitz, J. Tapping Immigrants' Skills: New Directions for Canadian Immigration Policy in the Knowledge Economy. *Étude Choix IRPP 11, 1*, 2005. (www.irpp.org)

Simpson, J. Canada's Scandal of Squandered Skills. *The Globe and Mail*, 22 décembre 2004.



Sproule-Jones, M. *Governments at Work: Canadian Parliamentary Federalism and its Public Policy Effects*. Toronto, University of Toronto Press, 1993.

Statistique Canada. *Enquête longitudinale auprès des immigrants au Canada : S'établir dans un nouveau pays, portrait des premières expériences* (13 septembre 2005) Ottawa, Ministère de l'Industrie. (www.statcan.ca)

Thomson, G. *Review of Appeal Processes from Registration Decisions in Ontario's Regulated Professions*. Rapport au ministre ontarien de la Citoyenneté et de l'Immigration, Toronto, 2005. (www.citizenship.gov.on.ca)

Valpy, M. Human-rights victory brings little relief. *The Globe and Mail*, édition en ligne. 27 février 2006.

Zine, J. *Living on the Ragged Edges: Immigrants, Refugees and Homelessness in Toronto*. Résumé de séminaire, 28 mars 2003, Toronto. (atwork.settlement.org et ceris.metropolis.net)



Annexe A : Recueil de pistes d'action

EMPLOI

Mentorat

IDÉE	OBJECTIF	PROGRAMME	FINANCEMENT	ADMINISTRATION	PLUS D'INFORMATION
« Mentoring Partnership »	Donner aux nouveaux arrivants qualifiés les connaissances et les contacts qui ne viennent qu'avec l'expérience en milieu de travail.	Jumelle les nouveaux arrivants avec des mentors de même profession. Les mentors donnent 24 heures de leur temps sur une période de quatre mois pour faire profiter les mentorés de leurs connaissances et de leur expérience et ainsi les aider à naviguer dans le processus de recherche d'emploi. Plus de 600 jumelages faits en date de mars 2006; 60 % des mentorés ont trouvé un emploi dans leur domaine.	DRHCC, Maytree Foundation, région de Peel, Citoyenneté et Immigration Canada, Centraide de la région de Peel	Toronto Region Immigrant Employment Council (TRIEC) Région géographique : Toronto, Peel et York	www.thementoringpartnership.com
Programme de mentorat pour immigrantes	Fournir aux nouvelles arrivantes des réseaux et un savoir-faire pour trouver un emploi rémunérateur.	Les mentors et mentorées se rencontrent toutes les semaines pendant trois mois.	Centraide	Ottawa Community Immigrant Services Organization	Elwira Felczak, Immigrant Women's Program (613) 725-0202, poste 325 efelczak@ociso.org
Programme de bénévolat accompagné pour les néo-Canadiens et néo-Canadiennes	Permettre aux immigrants récents de trouver des postes bénévoles.	Programme de mentorat pour les immigrants récents, accompagnés par des immigrants établis.	Centraide	Bénévoles Ottawa	Cristina Enache (613) 736-5270, poste 225



Apprentissage

IDÉE	OBJECTIF	PROGRAMME	FINANCEMENT	ADMINISTRATION	PLUS D'INFORMATION
« Career Bridge »	Donner rapidement aux professionnels formés à l'étranger une expérience canadienne.	Création de postes d'internat rémunérés de quatre mois dans une organisation hôte déterminée à fournir une expérience de travail pertinente. On présélectionne les immigrants en fonction de leurs compétences linguistiques, de leur scolarité et de leur expérience internationale. 85 % ont trouvé du travail à temps plein, dans leur domaine, auprès d'employeurs canadiens.	Gouvernement de l'Ontario	Avantage Carrière (sans but lucratif) (Un groupe de travail de TRIEC) Région géographique : région du Grand Toronto	www.career-bridge.ca
Projet de développement de la main-d'œuvre récemment immigrée	Aider les immigrantes à se familiariser avec le monde du travail canadien et à développer leurs compétences.	La Chambre de commerce emploie temporairement une personne récemment immigrée. La Chambre utilise ses réseaux pour faire passer l'immigrant dans un poste permanent du milieu des affaires de Calgary.	Chambre de commerce de Calgary	Chambre de commerce de Calgary (projet « Talent Pool »)	Julie Ball, directrice générale, Calgary Talent Pool 403-750-0439 TPoolalgaryChamber.com
Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME)	Fournir une expérience de travail canadienne aux nouveaux arrivants n'ayant jamais travaillé en Amérique du Nord.	Aide financière aux employeurs pour l'embauche des nouveaux immigrants et des minorités visibles pour une période pouvant atteindre 30 semaines.	Emploi-Québec et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles	Emploi-Québec	http://emploiquebec.net/francais/entreprises/recrutement/aide/immigrants.htm



Transition/formation

IDÉE	OBJECTIF	PROGRAMME	FINANCEMENT	ADMINISTRATION	PLUS D'INFORMATION
Programme « Talent at Work » pour immigrantes	Engager les immigrantes et les réfugiées dans une formation professionnelle pour compléter leur scolarité étrangère et faciliter leur entrée sur le marché du travail canadien	(1) Mise à niveau des compétences de comptabilité acquises à l'étranger ou (2) services de soutien à la recherche	Fondation Trillium de l'Ontario	St. Joseph Immigrant Women's Centre, Hamilton	St. Joseph Immigrant Women's Centre (905) 529-5209 www.stjoseph-women.on.ca
« Going Global for Canadian Women Micro-Entrepreneurs »	Contribuer à former les femmes à faible revenu et les immigrantes de la région de Peel à établir des micro-entreprises prospères.	Programme de formation	Fondation Trillium de l'Ontario	Alliance des femmes d'affaires canadiennes et africaines (Peel)	Vuyiswa Keyi, directrice générale (905) 568-8300

Prêts pour la recherche d'emploi et la transition

« The Immigrant Access Fund (IAF) »	Accorder des microprêts aux fins de l'agrément, de la formation et de la mise à niveau des compétences pour les personnes formées à l'étranger.	Un petit prêt pouvant atteindre 5 000 \$ permet aux immigrants de financer les processus d'agrément qui les mèneront là où l'on a le plus besoin d'eux. Le financement couvre une période d'études et les frais d'examen, ou un perfectionnement à court terme pour travailler dans le domaine choisi, là où ils peuvent continuer à renforcer leurs qualifications.	Calgary Foundation	L'IAF a formé un partenariat avec le Mennonite Central Committee Employment Development (MCC-ED) pour commercialiser le programme et trouver des candidates et candidats adéquats.	Kerry Longpré, Calgary Foundation klongpre@thecalgaryfoundation.org (403) 264-1662, poste 7706
Programme de prêts aux immigrants pour l'emploi	Créer un flot nouveau et permanent de capital destiné aux immigrants et aux réfugiés au sens de la Convention, en particulier pour une formation et un perfectionnement à court terme; évaluation des compétences acquises, de l'éducation et de l'expérience.	Prêts pouvant atteindre 5 000 \$, remboursables en trois ans. La personne qui emprunte devient sociétaire de la Caisse Alterna et peut accéder à toute une gamme de services bancaires. Historique : défaut de remboursement moins fréquent que pour les prêts classiques des banques.	Maytree Foundation	MCC-ED administre le programme de prêts. Maytree Foundation, Caisse Alterna Région géographique : Grand Toronto	Stephanie Saunders, coordonnatrice des communications, The Maytree Foundation, (416) 944-2627 ou www.maytree.com



Nominations au sein d'organismes, de conseils et de commissions publics

IDÉE	OBJECTIF	PROGRAMME	FINANCEMENT	ADMINISTRATION	PLUS D'INFORMATION
OCC RGT	Atténuer la sous-représentation relative des immigrants et minorités visibles dans les organismes, commissions et conseils publics (OCC) de la région du Grand Toronto (RGT).	Créer et entretenir un site Web qui comprend : (1) un répertoire des candidatures d'immigrants et de minorités visibles qualifiés, motivés et capables de contribuer à des conseils ou des institutions publics; et (2) annonces de postes vacants affichées par les institutions et les organismes.	Maytree Foundation	Maytree Foundation Région géographique : région du Grand Toronto	Marjan Montazemi, direction du projet, (416) 944-2627, poste 236 ou www.maytree.com

Initiatives d'intégration à la population active alliant plusieurs intervenants

Consultation communautaire : compétences des immigrants et intégration à la population active	Élaborer une stratégie communautaire concertée pour intégrer les immigrants au marché du travail local.	Se renseigner sur les nouveaux modèles communautaires de Waterloo et de Toronto, s'engager dans des petites sessions de planification stratégique en groupe, élaborer un plan d'action communautaire. (C'est une étape préliminaire avant de créer un réseau plus permanent.)	Hamilton Community Foundation	Social Planning and Research Council of Hamilton (SPRCH)	Don Jaffrey, directeur général, SPRCH Tél. (905) 522-1148
Waterloo Region Immigrant Employment Network (WRIEN)	Réunir des partenaires pour mieux attirer les talents immigrants et assurer qu'ils soient plus visibles et prospères dans la région de Waterloo.	Réseau horizontal réunissant des représentants de bailleurs de fonds, du milieu des affaires, des communautés immigrantes, des gouvernements, des institutions d'enseignement et d'organismes communautaires. Formé d'un comité directeur et de cinq groupes de travail.	Diverses sources de toutes de la région. Le sommet d'origine avait été financé par la Kitchener and Waterloo Community Foundation (étape préliminaire)	Greater Kitchener Waterloo Chamber of Commerce	www.wrien.com
Toronto Region Immigrant Employment Council (TRIEC)	Trouver et mettre en œuvre des solutions locales menant à une intégration au marché du travail plus efficace et efficiente pour les immigrants de la région de Toronto.	Collaboration de plusieurs intervenants, dont des représentants d'employeurs, d'organisations syndicales, d'organes de réglementation professionnelle, d'institutions post-secondaires, de fournisseurs de services d'évaluation, d'organisations communautaires et des trois paliers de gouvernement.	Diverses sources, dont la Maytree Foundation	A son propre secrétariat	Elizabeth McIsaac 416-944-2627, poste 233 emcisaac@maytree.com



DÉVELOPPEMENT DU LEADERSHIP ET DES COMPÉTENCES

IDÉE	OBJECTIF	PROGRAMME	FINANCEMENT	ADMINISTRATION	PLUS D'INFORMATION
« Welcome Hands »	Recruter des bénévoles dans la collectivité pour soutenir les immigrants récents et aider les nouveaux Canadiens et les nouvelles Canadiennes à apprendre la langue et à acquérir de l'expérience de travail par le biais d'une participation bénévole structurée.	Fournir aux nouveaux arrivants une expérience en conception graphique, en réception, en recherche, en interprétation, en traduction et en mentorat.	Fondation Trillium de l'Ontario	Ottawa Community Immigrant Services Organization	Carol Clarke, coordonnatrice des bénévoles (613) 725-5671, poste 333 cclarke@ociso.org www.ociso.org
Club de conduite	Fournir de l'instruction en classe pour permettre aux femmes d'acquérir un permis G1 et, éventuellement, G2.	Cinq semaines de cours destinés aux immigrantes et aux réfugiées. Augmente l'autonomie et élargit les possibilités d'emploi pour les immigrantes.	Hamilton Community Foundation	St. Joseph Immigrant Women's Centre Région géographique : Hamilton (Ont.)	St. Joseph Immigrant Women's Centre 905-529-5209 www.stjoseph-women.on.ca
Club de conduite des Somaliennes	Former cinq instructrices de conduite et cinq « compagnes » pouvant les accompagner aux examens pratiques.	Leçons de conduite pour les Somaliennes, qui ne peuvent être seules dans une auto avec un homme et dont bon nombre ne parlent pas suffisamment anglais ou français.	Fondation communautaire d'Ottawa	Rainbow Skills Development Centre	Georgette Houle, CFO (613) 236-1616, poste 230 ghoule@cfo-fco.ca www.cfo-fco.ca
Conversations	Aider les nouveaux arrivants à établir des contacts et à améliorer leur anglais.	Séances individuelles de tutorat créant une relation individuelle entre les nouveaux arrivants et des bénévoles immigrants établis.	Programme bénévole	Ottawa Community Immigrant Services Organization	Carol Clarke, coordonnatrice des bénévoles (613) 725-5671, poste 333 cclarke@ociso.org www.ociso.org



DÉVELOPPEMENT DU LEADERSHIP ET DES COMPÉTENCES suite

IDÉE	OBJECTIF	PROGRAMME	FINANCEMENT	ADMINISTRATION	PLUS D'INFORMATION
Facilitation de l'inclusion et amélioration du leadership	Fournir aux femmes d'ethnies et de communautés ethnoculturelles sous-représentées une formation en facilitation de groupe participatif.	Douze semaines de formation à temps partiel en classe, suivies de projets de développement communautaires. Les participantes ont l'occasion d'élaborer des projets dans leurs propres communautés.	Hamilton Community Foundation	St. Joseph Immigrant Women's Centre	Cat Cayuga 905-529-5209 www.stjoseph-women.on.ca
Programme de leadership communautaire « Leaders for Change »	Accélérer, de façon proactive, le développement et l'influence d'un leadership en émergence dans la région du Grand Toronto et ailleurs au Canada.	Donne aux militantes et militants sociaux et aux leaders communautaires l'occasion de renforcer leurs compétences de leadership, de cerner les enjeux clés de notre société et d'y réfléchir et d'appliquer eux-mêmes les techniques et connaissances nouvellement acquises en travaillant en petits groupes avec des partenaires communautaires.	Maytree Foundation	Maytree Foundation	Katarina Vukobratovic, adjointe du programme 416-944-2627, poste 229 www.maytree.com
« Newcomer Connection »	Réduire l'isolement des nouvelles arrivantes et de leur famille; former des pairs leaders et leur donner de l'expérience de travail social.	Formation de bénévoles immigrantes pour tendre la main aux nouvelles arrivantes isolées et à leur famille. Sur une période de trois ans, un total de 70 pairs leaders ont terminé le programme de formation requis de 60 heures et ont établi des liens entre 4 800 immigrantes et des ressources et services communautaires.	Toronto Community Foundation	North York Community House	Mini Alakkatusery, Toronto Community Foundation (416) 921-2035, poste 205 malakkatusery@tcf.ca



RESSOURCES JURIDIQUES

IDÉE	OBJECTIF	PROGRAMME	FINANCEMENT	ADMINISTRATION	PLUS D'INFORMATION
Spécialistes juridiques pour la défense des droits	Aider les immigrants et les réfugiés à traiter efficacement avec le système juridique canadien; fournir des services dans un environnement ouvert du point de vue linguistique et culturel.	Services de base pour des conseils, une représentation juridique et des références à des immigrants et réfugiés pour un éventail de questions comme l'immigration, la famille, l'aide sociale, le logement et l'emploi.	Law Foundation of British-Columbia	MOSAIC – Vancouver Région géographique : Lower Mainland Colombie-Britannique	On peut joindre des spécialistes juridiques ou des conseillers bilingues à (604) 254-9626
Publications juridiques multilingues	Sensibiliser la population au système de droit et de justice de la C.-B.; améliorer l'accessibilité et l'utilisation de la documentation juridique et reliée au droit; permettre aux travailleurs communautaires et aux spécialistes de l'établissement de la C.-B. de fournir une base d'information en droit essentielle aux nouveaux Canadiens ayant une connaissance limitée de l'anglais; et assurer la pertinence de l'information juridique et des documents d'information par le biais de consultations communautaires périodiques.	Ressource en ligne pour les travailleurs communautaires et les nouveaux arrivants offrant une mine d'information juridique et d'autres ressources. Ressources offertes en neuf langues. Plusieurs dizaines de sujets sont traités, p. ex. abus, citoyenneté, emploi, exécuter, droit de la famille, aide juridique et procurations.	Law Foundation of British-Columbia	MOSAIC Région géographique : Colombie-Britannique	www.MultilingoLegal.ca



RESSOURCES JURIDIQUES suite

IDÉE	OBJECTIF	PROGRAMME	FINANCEMENT	ADMINISTRATION	PLUS D'INFORMATION
Information juridique pour les immigrants et les réfugiés à Ottawa	Informer les nouveaux arrivants de leurs droits.	Trois dépliants disponibles en 10 langues.		Immigrant and Visible Minority Women against Abuse	Www.settlement.org
Livrets sur les logements locatifs	Informer les nouveaux arrivants du marché du logement locatif.	Logements locatifs en Ontario. Livrets destinés aux nouveaux arrivants et publiés en 10 langues.		Centre for Equality Rights in Accommodation	Www.settlement.Org
CLEONet	Centre d'échange en ligne pour l'éducation juridique communautaire en Ontario. Auditoire principal : personnes travaillant dans des cliniques juridiques et des organismes communautaires partout en Ontario.	Donne accès à une foule de renseignements juridiques et d'autres ressources. Ressources accessibles en plusieurs langues. Plusieurs dizaines de sujets proposés.	Fondation du droit de l'Ontario	Community Legal Education Ontario Région géographique : Ontario	www.cleonet.ca



DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

IDÉE	OBJECTIF	PROGRAMME	FINANCEMENT	ADMINISTRATION	PLUS D'INFORMATION
Club de devoirs et projet de sports	Créer une communauté pour les nouveaux arrivants du Rwanda.	Un club de devoirs et un projet visant à utiliser le sport pour créer une communauté.	Fondation Trillium de l'Ontario	Rwandese Social Services and Family Counselling Centre a/s Jewish Family Services of Ottawa-Carleton	Mark Zarecki 613-722-2225
Programme de quartier	Soutenir les activités de quartier qui donnent l'occasion aux résidents de renforcer les liens de voisinage et d'améliorer la qualité de vie.	Programme soutenant directement les groupes de quartier, pour aider les gens à passer des idées à l'action pour améliorer leur communauté. Petites subventions de quartier, aide technique et soutien au leadership citoyen existant.	Hamilton Community Foundation Les projets comprennent un club de couture, un club de conduite, ainsi que des initiatives communautaires soudanaises et congolaises.	Hamilton Community Foundation	David Darbyshire, coordonnateur du programme de quartier Betty Muggah, V.-P. Subventions et initiatives communautaires (905) 523-5600 www.hcf.on.ca



ENFANTS ET JEUNES

IDÉE	OBJECTIF	PROGRAMME	FINANCEMENT	ADMINISTRATION	PLUS D'INFORMATION
Programme « Pathways to Education »	Créer une culture de réussite et de succès pour les jeunes de milieux défavorisés.	Offre un soutien scolaire et financier aux élèves, avec sessions de mentorat et de tutorat quatre soirs par semaine, et billets de transport en commun pour les élèves assidus. Chaque élève reçoit une bourse de 1 000 \$, conservée en fidéicomis, pour chaque année de secondaire terminée. L'argent ne peut être utilisé que pour couvrir les frais de scolarité postsecondaire.	Fondations communautaires et dons privés. Le programme compte beaucoup sur des mentors étudiants et bénévoles, dont bon nombre sont des étudiants universitaires.	Créé par Regent Park Community Health Centre	Norm Rowen, directeur du programme (416) 642-1570, poste 225 normanr@regent-parkchc.org pathwaystoeducation.ca
Bourses pour les personnes protégées (« The Maytree Scholarship Program for Protected Persons »)	Donner un soutien financier aux réfugiés au sens de la Convention pour que ces jeunes gens puissent aller à l'université ou au collège communautaire.	Le programme a accordé plus de 100 bourses d'études depuis ses débuts. Limité aux écoles de la région de Toronto.	Maytree Foundation	Maytree Foundation	Feven Haddish (416) 944-2627 www.maytree.com
« Sharing Hope in Starting a New Life »	Créer un programme innovateur sur l'art d'être parent, offrant un soutien psycho-éducatif aux réfugiées et immigrantes ayant des enfants de moins de 12 ans qui ont survécu à la guerre, à la persécution politique ou à un conflit armé à l'étranger.	Douze sessions hebdomadaires spécifiques en fonction de la langue et de la culture, incluant du temps pour les mamans, les enfants et la famille. Les évaluations indiquent que les participants enfants et adultes améliorent leur sentiment d'appartenance et leur santé psychologique.	Toronto Community Foundation	St. Joseph's Health Centre, Toronto	Mini Alakkatusery, Toronto Community Foundation (416) 921-2035, poste 205 malakkatusery@tcf.ca



ENFANTS ET JEUNES suite

IDÉE	OBJECTIF	PROGRAMME	FINANCEMENT	ADMINISTRATION	PLUS D'INFORMATION
« Immigrant Parents for Education »	Élaborer une formation en leadership pour parents immigrants, pour qu'ils puissent participer activement au système d'éducation.		Calgary Foundation	Coalition for Equal Access to Education	Kerry Longpré, Calgary Foundation klongpre@thecalgaryfoundation.org (403) 264-1662, poste 7706
« Settlement Workers in Schools »	Aider les élèves nouveaux arrivants et leurs familles à s'établir dans leur école et dans leur collectivité; favoriser la réussite scolaire.	Programme de sensibilisation basé à l'école établissant des liens entre les familles nouvellement arrivées et les services et ressources offerts à l'école et dans la collectivité. Le programme existe à Hamilton, Kitchener-Waterloo, Ottawa, Peel, Toronto et York.	CIC – Régions de l'Ontario	SWIS résulte d'un partenariat d'organismes de services d'établissement, de conseils scolaires et de CIC. Le personnel du programme SWIS travaille dans des organismes de services d'établissement.	Peter Dorfman, coordonnateur provincial SWIS pdorfman@cic-swis.ca (416) 534-7319
« The Learning Partnership – Kindergarten Welcome Bag (KWB) »	Fournir de l'information parents nouveaux arrivants.	Le KWB fournit aux enfants d'âge préscolaire des ressources et une orientation dans leur école de quartier, où ils reçoivent le KWB. Plus de 1 600 élèves et leurs familles dont la première langue est l'arabe, le chinois, le gujarati, le somali, l'espagnol ou le vietnamien reçoivent une trousse de bienvenue et participent à des ateliers familiaux au printemps et à l'automne.	Toronto Community Foundation		Mini Alakkatusery, Toronto Community Foundation (416) 921-2035, poste 205 malakkatusery@tcf.ca



ENFANTS ET JEUNES suite

IDÉE	OBJECTIF	PROGRAMME	FINANCEMENT	ADMINISTRATION	PLUS D'INFORMATION
« New Moves »	Aider les nouveaux arrivants à survivre et à s'améliorer dans les écoles secondaires canadiennes.	Orientation en format DVD. Offerte en 16 langues. Distribuée partout au Canada.	Citoyenneté et Immigration Canada	Settlement Workers in Schools	Peter Dorfman, coordonnateur provincial SWIS pdorfman@cicswis.ca (416) 534-7319
Créer des solutions systémiques aux défis de l'éducation pour les enfants et les jeunes réfugiés	Élaborer et mettre à l'essai un modèle de prestation de services d'intégration répondant aux besoins des enfants et des jeunes réfugiés entrant dans le système scolaire public; élaborer un système qui informera, de façon opportune, l'école du district des statistiques sur l'arrivée des enfants et des jeunes réfugiés.	Ce projet fournira aussi des services parallèles aux jeunes de la collectivité par le biais de clubs de devoirs avec services d'interprétation. Le projet pilote se concentre sur les réfugiés afghans s'établissant sur le territoire du district scolaire.	Partenaires : Vancouver Foundation, Centraide de Lower Mainland, Burnaby District School Board et Immigrant Services Society of Canada (ISS)	ISS	Deepthi Jayatilaka, direction du programme, Vancouver Foundation Vancouver (604) 688-2204 deepthi@vancouverfoundation.bc.ca
« My Circle »	1. Accroître la participation active et l'intégration positive des jeunes immigrants et réfugiés à la société canadienne à l'aide d'un modèle de soutien des pairs. 2. Renforcer les capacités des organisations des collectivités du Grand Vancouver de travailler avec les jeunes nouveaux arrivants.	1. Cercles de soutien de jeunes immigrants, pilotés par des jeunes immigrants pour les jeunes immigrants. (Favoriser le développement du leadership en plus de soutenir les jeunes récemment immigrés et réfugiés.) 2. Le modèle « My Circle » a été reproduit dans le système de services aux jeunes de la région du Grand Vancouver.	Partenaires : Vancouver Foundation, Centraide de Lower Mainland, Ville de Vancouver et organismes d'aide à la communauté	Organismes d'aide à la communauté	Deepthi Jayatilaka, direction du programme, Vancouver Foundation Vancouver (604) 688-2204 deepthi@vancouverfoundation.bc.ca



Annexe B : Liste des personnes interviewées

Barbara Carroll, professeure de sciences politiques, université McMaster
Bill Torrens, consultant en ALS, Hamilton-Wentworth District School Board (HWDSB)
Carol Clarke, coordonnatrice bénévole, Ottawa Community Immigrant Services Organization
Chris Friesen, directeur, Établissement, Immigrant Services Society of B.C.
Clifford Bell, directeur, institut de formation, Immigrant Services Society of B.C.
Cristina Enache, coordonnatrice du programme de bénévolat pour les nouveaux Canadiens, Bénévoles Ottawa
David Derbyshire, coordonnatrice de quartier, Hamilton Community Foundation
Denise Brooks, directrice générale, Hamilton Urban Core Community Health Centre
Don Jaffrey, directeur général, Social Planning and Research Council of Hamilton
Elizabeth Griete, directrice, Programmes d'établissement, Région Ontario, CIC
Elizabeth McIsaac, Toronto Region Immigration Employment Council
Elizabeth Webb, coordonnatrice CLIC, St. Joseph Immigrant Women's Centre (Hamilton)
Evardo Navarro, directeur général, Hamilton Welcome Place
Gail Belisario, directrice de l'équité, HWDSB
Geri Sadoway, avocate permanente, groupe immigration et réfugiés,
Parkdale Community Legal Services (Toronto)
Harish Jain, professeur de gestion, université McMaster et commissaire,
Commission canadienne des droits de la personne
Henry Aviles, Housing Help Centre (Hamilton)
Ines Rios, directrice générale, St. Joseph Immigrant Women's Centre (Hamilton)
Jack Maga, directrice, St. Charles Adult Education Centres, HWDSB
James Saveli, enseignant ALS, école élémentaire Dr. J. Edgar Davey , HWDSB
Jay Sengupta, avocate permanente, Hamilton Mountain Legal and Community Services
Jeffrey Reitz, professeur, faculté de sociologie et R.F. Harney, professeur en études ethniques,
intégration et pluralisme, université de Toronto
Judith Bishop, commissaire d'école, HWDSB
Judy MacNeil, directrice générale et avocate permanente, Dundurn Community Legal Services (Hamilton)
Kelly Pollack, directrice des Programmes d'emploi et de langue, MOSAIC (Vancouver)



Leah Schwenger, directrice, école élémentaire Dr. J. Edgar Davey, HWDSB
Madina Wasuge, directrice du Programme, Settlement and Integration Services Organization (Hamilton)
Marg Weibert, enseignante ALS, école élémentaire Dr. J. Edgar Davey, HWDSB
Marufa Shinwari, directrice du Programme d'aide aux réfugiés,
Settlement and Integration Services Organization (Hamilton)
Mary Cornish, Cavalluzzo Hayes Shilton McIntyre et Cornish, cabinet d'avocats (Toronto)
Maxine Carter, coordonnatrice, Accès et Équité, ville de Hamilton
Morteza Jafarpour, directeur général, Settlement and Integration Services Organization (Hamilton)
Nora Lopez, programme de santé des immigrants et réfugiés, North Hamilton Community Health Clinic
Oksana Buhel, coordonnatrice, Capacity Canada
Olive Wahoush, candidate au doctorat, faculté de nursing, université McMaster
Ratna Omidvar, directrice générale, Maytree Foundation
Rich Janzen, Centre for Research and Education in Human Services (Kitchener-Waterloo)
Robert Young, avocat en immigration, Sullivan, Festeryga, Lawlor and Arrell, LLP (Hamilton)
Sherman Chan, directeur des services d'établissement, MOSAIC (Vancouver)
Susan Friscolanti, superviseure ALS, St. Charles Adult Education Centres, HWDSB
Ted Richmond, coordonnateur, Inclusive Communities for Children, Youth and Families, Laidlaw Foundation
Uzma Shakir, directrice générale, Council of Agencies Serving South Asians and President,
Ontario Council of Agencies Serving Immigrants



Annexe C : Quelques remarques tirées des groupes de discussion

(Ces remarques sont tirées de notes manuscrites; certaines sont donc reformulées.)

Emploi

Iraqienne : Ma fille est venue ici cet été mais n'a pas réussi à décrocher un emploi. Elle a finalement trouvé un boulot au Subway (restauration rapide, spécialité de sandwiches). On lui a donné un uniforme à manches courtes. Quand elle est arrivée au travail le premier jour avec une chemise à manches longues sous l'uniforme (parce qu'elle est Musulmane et doit se couvrir), on l'a congédiée.

Jordanienne (se couvrant également la tête) : On m'a déjà téléphoné pour une entrevue, et j'y suis allée avec mon hijab. Ils ont dit qu'ils me rappelleraient pour le poste, mais j'attends toujours l'appel.

Iraqien : J'ai fait mes études supérieures au Canada, en Alberta, dans les années 1960. Je n'arrivais pas à trouver du travail, alors je suis allé à l'étranger et j'ai travaillé en Iraq et en Afrique du Nord. Je suis devenu professeur de chimie en 1983. Maintenant, je suis de retour au Canada et je ne trouve pas de travail dans mon domaine. J'ai récemment accepté un emploi de technicien, avec un quart de nuit, mais quand j'ai commencé à travailler, on ne m'a donné que des tâches de nettoyage. J'ai donc démissionné après cinq jours. Comment le gouvernement peut-il influencer l'embauche? Le marché est privé ici, et les employeurs ne nous embauchent pas.

Femme bulgare : Les politiques pour les droits de la personne sont déjà en place. En lisant les sites Web du gouvernement, tout a l'air parfait. Mais ça ne signifie pas que vous allez vous trouver un emploi.

Femme bulgare : Les centres de carrière devraient être plus spécialisés – on traite tous nos dossiers ensemble, même si nous venons de milieux différents et que nous avons des intérêts divers. Il est difficile pour nous d'obtenir un poste, même comme bénévole. Il faudrait réserver des places aux apprentis – le gouvernement devrait faire la promotion de cette pratique.

Pakistanaise : Au sujet de la culture du milieu de travail : les gens sont formés à penser d'une certaine façon et il est difficile de se faire une place lorsqu'on vient de l'extérieur. On nous parle du taxage à l'école, mais il y en a aussi dans le milieu de travail. Le personnel des ressources humaines devrait être formé pour traiter les questions de diversité.

Pakistanaise : J'ai une maîtrise en sciences et je travaille dans une buanderie deux ou trois jours par semaine. À cause de mon horaire, qui comprend différents quarts de travail, souvent déterminés à la dernière minute, il est difficile de suivre des formations ou des cours. Ma femme a un diplôme universitaire.

Jordanienne : Plutôt que de me donner des prestations d'aide sociale, ouvrez des centres de formation pour que je puisse obtenir de l'expérience canadienne. J'ai fait un programme de stage de 150 heures. On m'a dit que j'étais une très bonne aide-enseignante. J'ai même dirigé la classe en l'absence du professeur. J'ai moi-même enseigné pendant de nombreuses années dans mon pays.

Le bénévolat ne mène pas toujours à un emploi. Il est possible de consacrer un an ou deux à titre de bénévole, puis de voir un poste s'ouvrir et quelqu'un d'autre l'obtenir.



Libanaise : J'ai une suggestion. Le gouvernement a dépensé beaucoup d'argent pour me former dans différents domaines. Pourtant, je n'ai pas encore trouvé un bon travail. J'ai été enseignante pendant des années avant de venir au Canada. Pourquoi ne me laisse-t-on pas travailler dans une école pour que je puisse voir comment ça se passe, même à titre bénévole?

Chinoise : J'ai quitté mon emploi à Oakville quand ma belle-mère est repartie en Chine parce que je n'avais pas de gardienne pour les enfants. Il y a une liste d'attente pour les services de garderie après l'école. Selon les critères de l'assurance-emploi (AE), j'ai quitté mon emploi trop tôt. Je ne suis donc pas admissible aux prestations. Ça a été vraiment difficile financièrement pour moi et ma famille.

Tant qu'on est à l'étranger, on a accès à une évaluation gratuite de nos diplômes. Le Canada devrait donner l'information exacte et aussi obliger les organes professionnels à faire davantage pour reconnaître les diplômes étrangers.

Chinoise : Ce pays est comme un triangle. Il n'y en a que quelques-uns qui ont les meilleurs emplois, et un grand nombre qui ont les pires emplois. Moins vous êtes éduqué, plus vous êtes susceptible de trouver un emploi. Il a été plus facile pour moi d'en trouver un que pour mon mari, qui est plus éduqué. Si vous voulez faire du travail manuel, dans une champignonnière par exemple, ce n'est pas difficile de trouver du travail.

Pakistanaï : Pourquoi le Canada laisse-t-il de plus en plus de gens venir ici? Si le Canada a besoin de main-d'œuvre, qu'on nous embauche. J'ai entendu à la radio récemment que les personnes les plus qualifiées dans ce pays sont des chauffeurs de taxi.

Iraquienne : Il arrive qu'on ne vous embauche pas parce que vous portez un voile.

Camerounaise : Le problème, c'est de trouver l'information. J'avais une amie ici, à Hamilton – elle m'a beaucoup aidée à obtenir de l'expérience comme bénévole. D'autres ont de la difficulté parce qu'ils ne connaissent pas la façon d'obtenir un emploi ici (obtenir de l'expérience canadienne).

Syrienne : La Charte est bien belle. C'est ce qui m'a fait choisir ce pays. Tout immigrant ou réfugié qui vient ici, sauf s'il vient d'un pays d'Europe ou des États-Unis, doit retourner à l'école. Pourquoi nous font-ils venir ici? Pour maintenir les emplois faiblement rémunérés. C'est ce que je constate, le résultat financier.

Immigration, parrainage et séparation familiale

Iraquienne : L'un des pires moments que j'ai vécus au Canada, c'est quand ma mère est morte d'un cancer de l'estomac en Iraq, en 2003, et que je n'ai pas pu aller la voir une dernière fois. J'ai bien acheté un billet pour aller la voir, mais à l'aéroport, on ne m'a pas permis d'embarquer parce que je n'avais pas un visa de voyage pour les quelque six heures que je passerais en transit. Quand nous sommes venus au Canada, nous n'avions pas besoin d'un visa de voyage. Mais cela a changé après les événements du 11 septembre. Nous ne le savions pas, ni notre agent de voyages.

Femme bulgare : Mon mari et moi sommes arrivés au Canada avec le système de points. Nous avons passé et nous avons été reçus immigrants grâce à notre éducation, à notre connaissance de l'anglais et à d'autres facteurs. Nous sommes même allés à Londres, en Angleterre, pour une entrevue au consulat canadien là-bas. On nous avait dit que nos compétences seraient les bienvenues au Canada. Mais quand nous sommes arrivés ici, il n'y avait pas d'emploi. Nos diplômes ne valaient absolument rien.



Brésilienne : Mon mari m'a parrainée. Il a fait une demande et ça a pris six mois. Il n'y a pas eu de problème.

Palestinienne : Mon frère a demandé d'immigrer au Canada dans la composante économique. C'est maintenant la huitième année qu'il vit ici, sans décision claire de CIC. Il a payé beaucoup d'argent pour cela, notamment pour un examen médical annuel pour lui et sa famille. Il faut aussi renouveler les vérifications policières. On lui répète toujours : « C'est en traitement ».

Pour parrainer, il faut un certain revenu. Mais que faire? Je ne gagne pas autant d'argent. Et ma mère a besoin d'un permis (visa) pour me visiter. Elle doit s'asseoir à l'ambassade pendant des jours et des jours. Je dois prouver que je peux la nourrir juste pour qu'elle puisse venir me visiter.

Pakistanaï : Même si vous pouvez tout prouver, ils ne les autorisent pas à venir. Ma belle-mère a essayé trois refus et, en neuf ans, elle n'a jamais pu rencontrer ses petits-enfants. Ils disent qu'elle pourrait vouloir rester ici. Le personnel des ambassades fait une mauvaise utilisation de son pouvoir – c'est une question d'argent, de corruption. Je connais une jeune femme qui ne peut se faire accepter au Canada, même si mon église veut la parrainer à titre de réfugiée (parrainage par le secteur privé). Elle est persécutée dans mon pays d'origine.

Chinois : Vous faites une demande pour que vos parents viennent vous rejoindre, vous attendez dix ans et vous ne savez toujours pas s'ils auront la permission de venir. Ils ne peuvent pas non plus obtenir un visa – totalement ridicule. On ignore nos droits fondamentaux, même si le gouvernement canadien affirme le contraire.

Processus de détermination du statut de réfugié

Rwandais : Les demandeurs d'asile ont deux problèmes. Premièrement, ils doivent attendre l'appel pour la date d'audition, ce qui est épuisant émotionnellement. Le stress était déjà présent dans le pays d'origine, avec l'instabilité, et il continue au Canada. Deuxièmement, les demandeurs d'asile n'ont pas le droit d'étudier ici et n'ont pas accès au régime d'aide financière aux étudiantes et aux étudiants de l'Ontario (RAFEO). Le NAS commence avec un 9. C'est une impasse. Impossible d'obtenir un emploi avant votre audition, et impossible aussi d'étudier.

Camerounaise : Mes pires moments ont été lors du refus de ma demande d'asile (1999). Nous avons ensuite logé un appel, qui a également été rejeté, mais après un long délai. Nous avons ensuite fait une demande pour raisons d'ordre humanitaire, mais je ne pouvais pas avoir d'aide juridique pour ça. Un avocat de Toronto nous a demandé 8 500 \$ pour nous représenter. Les gens nous ont dit de ne pas le faire, mais mon mari a décidé de le faire quand même. Nous avons payé l'avocat et on nous a permis de rester au Canada. Nous avons ensuite dû payer l'examen médical. Je ne comprends pas les avocats – comment peuvent-ils facturer autant?

Formation linguistique

Chinoise : Les cours d'anglais langue seconde sont trop faciles pour les professionnels. En Chine, nous apprenons suffisamment l'anglais pour avoir une bonne compréhension, mais nous avons besoin de pratique pour le parler.

Logement

Pakistanaïse : Quand nous sommes déménagés ici, ma famille a finalement trouvé une maison à louer après un bon moment. Notre propriétaire nous a demandé de payer trois mois d'avance (payer le loyer chaque trimestre au lieu de chaque mois), en plus de lui verser le premier et le dernier mois de loyer à titre de dépôt. Nous n'avons su



que plus tard que c'était contre la loi d'agir ainsi. Mais sur le moment, nous étions si contents d'avoir trouvé un toit. Logement social – il n'y en a pas suffisamment.

Santé

Personnel d'animation : Personne n'a parlé des questions de santé. Est-ce que ce n'est pas important?

Réponse 1 : Qui a le temps de se préoccuper de la santé?

Réponse 2 : Les immigrants sont généralement en santé quand ils arrivent, ils ont subi un triage. Mais leur santé décline en vivant ici, en raison du stress et d'autres difficultés exigeantes mentalement.

Aide sociale

Pakistanaï : Si vous atteignez la fin de vos prestations d'assurance-emploi, impossible d'obtenir des prestations du programme Ontario au travail (aide sociale) si vous avez des actifs ou si votre conjoint ou votre conjointe a un travail. Vous n'êtes pas admissible. Nous avons une maison. Je suis puni parce que je possède une maison.

Autres

Palestinienne : Les personnes fortement scolarisées qui ont de l'expérience, arrivent ici et ne trouvent pas d'emploi, se sentent rejetées. Nous avons des attentes élevées, et faisons face à plus de défis que nous ne l'anticipions.

Femme bulgare : Je n'ai pas pu obtenir une carte de crédit parce que je n'avais pas d'historique ici. Mais il faut une carte de crédit pour louer une auto et faire plein d'autres choses.

Iraquien : Nos pays d'origine ont besoin de nos compétences – nous les gaspillons ici, et nous gaspillons notre potentiel.

*Somalienn*e : (Vit ici depuis 12 ans et travaille comme interprète pour les personnes qui arrivent de Somalie, souvent de très récents immigrants.) Ma communauté a beaucoup de difficulté ici. Nous perdons nos enfants. Les gens sont venus ici pour leurs enfants, mais leurs enfants leur deviennent étrangers. C'est comme si on les regardait mourir. Ils sont terrifiés de voir leurs enfants leur être enlevés, car c'est de cela qu'ils entendent le plus parler avant d'arriver au Canada. Les enfants apprennent leurs droits et menacent de recourir à la Société d'aide à l'enfance ou de causer des problèmes aux parents (à cause de mesures disciplinaires physiques). Ils ne respectent pas l'autorité des parents.

*Syrienn*e : Une fois, j'étais dans une buanderie. Une femme a commencé à sortir mes vêtements de la machine. Je lui ai demandé ce qu'elle faisait et elle m'a répondu de retourner d'où je venais.

Pour vivre à Hamilton, il faut un permis de conduire. Si vous êtes Noir, la police vous arrêtera tous les jours, pour rien... j'ai changé mon auto plusieurs fois.

Ils prennent la crème du monde entier, mais ils ne l'apprécient pas. Ils nous insultent.



Annexe D :

Feuille de collecte de données des groupes de discussion

TOTAUX POUR LES TROIS GROUPE DE DISCUSSION

Historique de migration

1. Depuis combien de temps vivez-vous au Canada? (Cochez une réponse seulement)

Moins d'un an.	04
1 à 2 ans.	06
3 à 5 ans.	13
6 à 10 ans.	06
Plus de 10 ans	04
TOTAL :	33 personnes

2. Quel était votre statut quand vous êtes arrivé au Canada? (Cochez une réponse seulement)

Immigrant reçu	20
Demandeur d'asile	08
Réfugié parrainé par le gouvernement (RPG)	01
Réfugié parrainé par des organismes du secteur privé	01
Touriste/visiteur	02
Étudiant (par la suite parrainée par mon mari à titre de conjointe au Canada)	01

3. Avez-vous vécu une séparation familiale dans le cadre de votre immigration au Canada?

OUI	12
NON	17
Pas de réponse	04

Vivre au Canada

4. Quelles sont les principales difficultés que vous avez connues au Canada?

	Aucun problème	Quelques difficultés	Très difficile	Sans objet OU ne sait pas
Trouver un emploi	1	9	21	2
Trouver un emploi dans mon domaine	1	4	23	4
Trouver un logement adéquat	7	16	7	3
Accéder à des soins de santé adéquats	14	13	3	2
Étudier ou obtenir une formation	8	13	6	5
Communiquer avec d'autres (questions linguistiques)	13	17	1	2
Ne pas savoir où ni comment obtenir de l'aide pour divers problèmes	4	17	11	2
Différences culturelles	5	17	10	1
Obtenir des conseils juridiques	7	11	8	7
Obtenir une représentation juridique	9	6	8	9
Exprimer mon opinion aux politiciens et aux décideurs	5	3	14	10
Devenir citoyen canadien	12	4	2	13
Racisme ou discrimination	4	13	10	5
Avoir suffisamment d'argent pour combler mes besoins fondamentaux	6	16	11	0
Me déplacer	6	21	3	2
AUTRES (veuillez expliquer)				
Garde d'enfants : l'école laisse les enfants partir trop tôt. Il est très difficile de vivre avec des enfants et du travail.			1	
Soins dentaires (2 personnes)			2	
Liste d'attente pour rencontrer un spécialiste en santé ou faire faire certains examens			2	
AUTRES (veuillez expliquer)				
Reconnaissance des diplômes			1	



5. Quelles sont les principales difficultés que vous avez connues en ce qui a trait au PROCESSUS D'IMMIGRATION et au PROCESSUS DE DÉTERMINATION DU STATUT DE RÉFUGIÉ (le cas échéant)?

	Aucun problème	Quelques difficultés	Très difficile	Sans objet OU ne sait pas
Coût de la demande	12	8	7	6
Longue période d'attente pour le traitement de la demande	2	14	10	6
Connaissance du processus (quels formulaires remplir, comment les remplir)	12	13	5	3
Avoir la documentation requise	13	7	7	4
Séparation familiale	11	0	15	6
Traitement reçu des représentants officiels ou des bureaucrates	10	11	2	7
Refus de la demande de statut de réfugié	6	1	3	22
Manque de possibilités d'appel pour le refus d'une demande	4	2	1	24
AUTRES (veuillez expliquer) Chaque fois que nous appelons, c'est un répondeur automatique qui nous répond.			1	



Information personnelle

6. Êtes-vous un homme (H) ou une femme (F)?

- 10 Homme
- 23 Femme

7. Quel âge avez-vous?

- 02 18 à 29 ans
- 12 30 à 39 ans
- 10 40 à 49 ans
- 07 50 à 59 ans
- 02 60 ans ou plus

8. Dans quel pays êtes-vous né?

Vingt pays d'origine étaient représentés. Voici la répartition par région :

- 3 EUROPE (Est)
- 13 MOYEN-ORIENT, AFRIQUE DU NORD ET ASIE DE L'OUEST
- 4 ASIE DE L'EST
- 9 AFRIQUE
- 4 AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

Dans ces régions, la répartition par pays est comme suit (une personne de chaque pays mentionné, à moins d'indication contraire entre parenthèses) :

EUROPE : Albanie (2), Bulgarie

MOYEN-ORIENT, AFRIQUE DU NORD ET ASIE DE L'OUEST : Algérie, Iraq (4), Jordanie, Liban, Pakistan (2), Palestine, Syrie (3)

ASIE DE L'EST : Cambodge, Chine (3)

AFRIQUE : Angola, Cameroun (2), Congo (RBC) (2), Niger, Rwanda (2), Somalie

AMÉRIQUE DU SUD ET CARAÏBES : Brésil, Haïti (2), Antilles/Trinidad



Les fondations communautaires du Canada (FCC) est l'association nationale qui réunit plus de 150 fondations communautaires à l'œuvre dans des villes, villages et régions rurales de partout au pays. FCC a été fondée en 1992 pour relier et soutenir le mouvement croissant de fondations communautaires au pays. Sa mission est d'édifier des collectivités plus dynamiques en renforçant le leadership philanthropique exercé par les fondations communautaires.

La Commission du droit est un organisme fédéral indépendant chargé de la réforme du droit. Elle a été créée par une loi en 1997 et conseille le Parlement canadien sur la façon d'améliorer et de moderniser les lois canadiennes. Sa mission est d'engager les Canadiens et les Canadiennes dans la réforme du droit afin de s'assurer qu'il soit pertinent, dynamique, efficace, juste et également accessible à tous et à toutes.

Commission du droit du Canada

222, rue Queen, bureau 1124
Ottawa, (Ontario)
Canada K1A 0H8
www.cdc.gc.ca

Fondations communautaires du Canada

75, rue Albert, bureau 301
Ottawa, (Ontario)
Canada K1P 5E7
www.cfc-fcc.ca

Ce document est imprimé sur du papier recyclé.



LAW COMMISSION OF CANADA
COMMISSION DU DROIT DU CANADA



Community Foundations
of Canada Fondations
communautaires
du Canada